

RAPPORT
FINANCIER
2019



SOMMAIRE





1

RAPPORT DE GESTION

4



2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27



3

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

84



4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

103



5

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

112

1 RAPPORT de gestion



Rapport sur les comptes consolidés et les comptes de la société

1. L'ANNÉE 2019 A MARQUÉ UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE NEW DIMENSION, AVEC LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS STRATÉGIQUES MAJEURS QUI RENDENT LA TRANSFORMATION DE NATIXIS ASSURANCES CONCRÈTE ET VISIBLE.

En Assurances de personnes, une nouvelle offre a été lancée en Prévoyance individuelle dans le réseau des Banques Populaires au cours du 1^{er} semestre 2019 : simplifiés, digitalisés et plus compétitifs, les produits Assurance Famille et Assurance Obsèques ont enregistré un démarrage très positif, avec une production nouvelle en forte progression et des capitaux garantis en hausse, mieux adaptés aux besoins des clients.

Les groupes BPCE et CNP Assurances ont entériné le 19 décembre 2019 l'extension des accords conclus en 2015 entre BPCE, Natixis et CNP Assurances, portant leur échéance du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030. Ces accords modifiés prévoient notamment le passage de la répartition en coassurance de l'assurance collective des emprunteurs à 50 % entre Natixis Assurances (BPCE Vie et BPCE Prévoyance) et CNP Assurances et la réassurance par CNP Assurances de 34 % de l'assurance individuelle des emprunteurs souscrite par BPCE Vie, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les mesures d'adaptation à l'environnement de taux bas engagées depuis plusieurs années par Natixis Assurances ont permis de maintenir en 2019 un niveau de solvabilité et de rentabilité satisfaisant : la persistance de cet environnement a ainsi conduit à poursuivre la baisse des taux de revalorisation, à renforcer la provision pour participation aux excédents, à continuer de maîtriser les charges et rendra nécessaire la revue du modèle d'affaires de l'Assurance vie afin d'en assurer la pérennité.

L'ambition de faire du Groupe BPCE un bancassureur de plein exercice et de créer un modèle opérationnel unique d'assurances non vie pour les clients particuliers et professionnels au sein de Natixis Assurances s'est concrétisée par la conclusion en mai 2019 d'un partenariat renouvelé avec Covéa à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce partenariat portera sur l'assurance des risques professionnels des clients des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. À compter de 2020, Natixis Assurances assurera les affaires nouvelles d'assurance non vie des clients particuliers des Banques Populaires en complément de ceux des Caisses d'Épargne, avec le déploiement du programme #INNOVE2020.

Par ailleurs, le projet Purple#Care de transformation et de digitalisation de la gestion des sinistres visant à renforcer la satisfaction des clients a vu le déploiement d'une nouvelle solution pour les produits Habitation, Garantie des accidents de la vie, Auto et Deux-roues.

Enfin, dans le cadre du projet #Pop'Timiz de mutualisation des activités de middle et back-office d'Assurance non vie entre les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, la généralisation du déploiement de la plateforme APS dans toutes les Banques Populaires a été finalisée en 2019.

2. UNE ANNÉE 2019 MARQUÉE PAR UN CONTEXTE FINANCIER ATYPIQUE

Deuxième année dans la réalisation du plan stratégique New Dimension, avec le lancement de nombreux projets stratégiques, l'année 2019 a été marquée par une activité commerciale très dynamique tant en Prévoyance individuelle, avec la poursuite du déploiement dans le réseau Caisse d'Épargne et le lancement de la nouvelle offre dans les Banques Populaires, qu'en Assurance des emprunteurs (ADE) avec un maintien de la dynamique des activités sous-jacentes. L'activité de l'Assurance vie Épargne se maintient quant à elle à un niveau élevé. L'activité d'Assurance non vie continue de se développer à un rythme supérieur à celui du marché.

Avec 10,1 milliards d'euros de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie progresse de 5 % par rapport à 2018. L'activité s'est donc maintenue à un niveau élevé malgré la persistance du contexte de taux bas, une légère baisse de l'inflation et l'envolée des marchés financiers tout au long de l'année pour atteindre un niveau inégalé depuis 2007.

Les primes en unités de compte (UC) s'établissent à 3,1 milliards d'euros (-3 %) et représentent 31 % de la collecte brute totale, taux en baisse de 2 points mais supérieur de 3 points à celui du marché à fin décembre. La collecte investie sur le fonds en euros s'élève à 7 milliards d'euros, soit une hausse de 9 %.

Les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (993 M€) continuent de progresser au rythme soutenu de 12 %. L'Assurance des emprunteurs maintient un taux de croissance de 12 %, sans impact matériel de l'amendement Bourquin.

En Assurance non vie, le portefeuille augmente de 5 % pour atteindre 6,1 millions de contrats. Les primes acquises des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne sont en hausse de 6 % et s'élèvent à 1,2 milliard d'euros. La croissance de l'activité a été de 10 % pour l'Auto et de 4 % pour la Multirisque Habitation.

2.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES - FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires (en M€)	2018	2019	Variation
Total Épargne	9 583	10 097	+ 5,4 %
Prévoyance individuelle	217	244	+ 12,2 %
Assurance des emprunteurs	668	749	+ 12,1 %
Total Prévoyance	886	993	+ 12,1 %
Total Assurances de personnes	10 469	11 089	+ 5,9 %

Assurance vie - Épargne France

Du fait de l'absence d'une offre d'épargne concurrente et réellement compétitive en termes de fiscalité et de couple rendement/risque (pour les supports en euros), la collecte globale du secteur de l'Assurance vie française a enregistré une croissance de 4 % en 2019, pour atteindre 145 Md€ (2018 : 140 Md€). Ainsi, même si au fil des années, la rémunération des livrets réglementés (PEL, Livret A, LDD, etc.) s'est dégradée pour atteindre son plus bas niveau historique, la concurrence du Livret A est restée forte puisque la collecte nette sur ce support a atteint en 2019 13 Md€ (+5 % par rapport à 2018).

Malgré un taux bloqué à 0,75 % sur 2019 (rendement réel négatif, l'inflation s'étant élevée à 1,5 %) et une baisse du taux à 0,5 % à partir de février 2020, ces livrets restent attractifs car ils sont liquides, leurs gains sont garantis et défiscalisés.

Les prestations servies augmentent de 0,4 % et s'établissent à 119 Md€. L'encours des contrats d'Assurance vie du marché progresse de 5,6 % à 1 787 Md€.

L'année 2019 présente des performances records sur l'ensemble des bourses mondiales suite à une fin d'année 2018 très mouvementée et volatile, les principaux indices affichent des croissances de 26 % pour le CAC 40, 25 % pour l'Eurostoxx50 et 29 % pour le S&P 500. Le niveau du CAC 40 est en fin d'année proche des 6 000 points ; il revient sur un niveau jamais atteint depuis juin 2007.

Dans un contexte de rendement décroissant des fonds euros (comme en 2018), la collecte investie sur les supports en unités de compte est en hausse de 2 % avec 39,6 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché. La part investie sur ces supports représente 27 % (-0,4 point par rapport à 2018).

Dans ce contexte, les primes collectées par Natixis Assurances en France sont en hausse de 4 % pour atteindre 9,3 Md€ (affaires directes).

La croissance de la collecte de Natixis Assurances résulte de la dynamique de l'offre sur le réseau des Caisses d'Épargne. Le chiffre d'affaires ainsi généré s'établit à 5 754 M€ (+4 % vs. 2018) avec plus de 680 000 polices en portefeuille, dont 91 % sur le segment « haut de gamme » principalement avec les produits Millevie Premium et Infinie.

La collecte de Natixis Assurances dans le réseau des Banques Populaires reste à un niveau élevé sur les contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la Gestion de patrimoine (+2 % sur un an à 1 948 M€) grâce au produit Quintessa lancé en 2015 qui représente 93 % du chiffre d'affaires de ce segment, avec un taux d'UC de 30 %.

Dans le même temps, la collecte des multi-supports à destination du segment Grand Public enregistre une baisse de 13 % à 982 M€, avec une baisse du produit Horizéo lancé fin 2013 à 298 M€, dont le taux d'UC est de 27 %.

Les cotisations acquises à Solution Perp, offre Perp pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, représentent 54 M€, en hausse de 32 % par rapport à 2018. L'encours de provisions mathématiques géré s'établit à 624 M€, en hausse de 8 % sur un an.

Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est en hausse de 26 % par rapport à 2018 :

- hausse de 15 % de la collecte investie sur le fonds euro ;
- hausse de 37 % du chiffre d'affaires UC, avec une quote-part de 52 % de la collecte totale (-3 points).

Sur ces deux pays, la collecte totale 2019 atteint 10 097 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 30,6 % sur des supports UC (33,2 % en 2018). La collecte en UC baisse de 3 % à 3 092 M€.

Y compris acceptation CNP de 10 % du portefeuille Caisse d'Épargne, le chiffre d'affaires Épargne s'établit à 10 407 M€ dont 30,4 % de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet de la qualité de bancassureur de l'entité, la collecte 2019 (affaires directes) a été réalisée à 94 % dans les réseaux bancaires du Groupe BPCE. La part des apporteurs externes a, quant à

elle, légèrement augmenté en 2019 : collecte de 629 M€ représentant 6 % des primes d'Assurance vie Épargne affaires directes contre 5 % en 2018.

Évolution des encours UC / euros et prestations nettes

La charge des prestations s'établit à 4,1 Md€ (affaires directes), en hausse de 8 % par rapport à 2018. Le taux de prestations rapportées à l'encours d'ouverture (6,8 %) est en baisse de 1,2 point par rapport à 2018.

Il en résulte une collecte nette affaires directes largement positive de 6,0 Md€, avec un taux d'UC de 27 % contre 42 % en 2018. Les encours assurés connaissent ainsi une croissance soutenue à un rythme annuel de 14 %, supérieur à celui du marché, pour atteindre 68,4 Md€. Les encours, y compris acceptation du traité stock 10 % de CNP, s'établissent à 79,2 Md€.

(en M€)	2018	2019	Variation
Encours euros	46 082	51 088	+ 10,9 %
Encours UC	14 026	17 300	+ 23,3 %
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	1 167	1 383	+ 18,4 %
Total	61 276	69 770	+ 13,9 %

L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2018		2019	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours euros	42 985	3 097	47 673	3 415
Encours UC	12 328	1 698	15 165	2 134
Total	55 313	4 795	62 838	5 549

Prévoyance

L'exercice 2019 a vu les cotisations de Prévoyance progresser de façon significative, soutenues à la fois par la croissance de la Prévoyance individuelle et par celle de l'Assurance des emprunteurs (ADE).

(en M€)	2018	2019	Variation
Prévoyance individuelle	217	244	+ 12,2 %
ADE - réseau Banque Populaire	342	343	+ 0,2 %
ADE - réseau Caisse d'Épargne	310	381	+ 22,9 %
ADE - réseau CFF	17	26	+ 54,8 %
Total	886	993	+ 12,1 %

Assurance des emprunteurs

Depuis 2010, plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place pour fluidifier le marché de l'assurance de prêt :

- loi Lagarde sur la protection des consommateurs ;
- loi Hamon (2014) qui donne la possibilité de résilier ou de renégocier son contrat dans les 12 mois après la signature du contrat ;
- l'amendement Bourquin de la loi Sapin 2 (début 2018) permet, quant à lui, de résilier son contrat à chaque date d'anniversaire en respectant un préavis de 2 mois ;
- renforcement du dispositif et de l'information de l'emprunteur voté en octobre 2019 par le Sénat.

Pour limiter l'attrition de la clientèle pouvant découler de ces nouvelles réglementations, la compagnie a mis en place le dispositif « Parade » afin d'apporter une réponse adaptée aux demandes des clients.

Le chiffre d'affaires de l'activité ADE est en hausse de 12 % à 749 M€. L'activité bénéficie de l'effet du développement de la tarification sur capital restant dû sur deux années consécutives, ainsi que de la bonne tenue de l'activité des crédits sous-jacents.

En termes de croissance, l'évolution par réseau est impactée par la modification à compter de la génération 2016 des quotes-parts coassurées : 34 % pour Natixis Assurances quel que soit le réseau. Ainsi, l'activité du réseau Banque Populaire est en légère baisse (-1 %), tandis que celle du réseau Caisse d'Épargne progresse de 13 %.

L'analyse par type de crédit assuré montre des rythmes de croissance différents : l'assurance des crédits amortissables est très dynamique avec une croissance des cotisations de 13 %, tandis que l'assurance des crédits renouvelables évolue de manière plus contrastée (+2 %). Les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des emprunteurs, avec 90 % du total des garanties (stable vs. 2018).

Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de Prévoyance individuelle se poursuit en 2019 (+12 %) pour s'établir à 244 M€. Cette progression est essentiellement due au déploiement de la nouvelle offre au sein du réseau des Caisses d'Épargne depuis 2016. Le réseau des Banques Populaires est également en hausse (+3 %). L'année 2019 a été marquée par le lancement de deux nouveaux produits dans les Banques Populaires : Assurance Famille et Assurances Obsèques.

2.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE - FRANCE

Les ventes brutes de l'exercice 2019 progressent de 1 % par rapport à 2018. Cette hausse est tirée par la dynamique commerciale observée sur le réseau des Banques Populaires : +6 % de ventes brutes par rapport à 2018.

(en milliers de contrats)	2018	2019	Variation
Multirisque Habitation	457	473	+ 4 %
Auto	345	346	0 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	164	155	- 5 %
Santé	22	18	- 18 %
Protection juridique	113	136	+ 21 %
Risques des professionnels	27	27	+ 2 %
Deux-roues	20	18	- 13 %
Autres	84	71	- 16 %
Total	1 231	1 245	+ 1 %

- Sur le réseau Caisse d'Épargne, la production est en retrait de 1,4 %. La production est tirée par la Multirisques Habitation (MRH) et la Protection juridique (PJ) qui progressent respectivement de 2 % et 15 %. Le reste de la gamme est en retrait avec notamment -9 100 contrats Sécurmédia, produit qui pèse sur le total des ventes brutes. Sur la Garantie des accidents de la vie (GAV), les actions commerciales de fin d'année ont permis de limiter la décroissance (-9 % vs. 2018) ;

• Sur le réseau Banque Populaire, la production est en croissance de 6 %, portée par une meilleure dynamique commerciale au second semestre et une plus forte sensibilité aux produits IARD dans la perspective du déploiement du programme #INNOVE2020. La croissance concerne l'ensemble des produits cœur de gamme.

Les primes acquises en Assurance non vie s'établissent à 1 577 M€ en progression de 6 % par rapport à 2018, dont +7 % sur le réseau des Banques Populaires et +6 % sur le réseau des Caisses d'Épargne.

Primes acquises BPCE Assurances (intégration globale)

(en M€)	2018	2019	Variation
Multirisque Habitation (MRH)	321	335	+ 4 %
Auto	302	327	+ 8 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	99	105	+ 5 %
Santé	80	78	- 2 %
Protection juridique	56	57	+ 1 %
Risques des professionnels	12	12	- 2 %
Deux-roues	1	6	+ 487 %
Autres	76	77	+ 1 %
Total	948	996	+ 5 %

La hausse du chiffre d'affaires est portée par le cœur de gamme : Auto (+8 %), MRH (+4 %) et GAV (+5 %). Cette croissance résulte d'un effet volume (respectivement +5 %, +5 % et +4 %) et d'un effet primes moyennes (+1,2 % en Auto et +0,7 % en MRH).

Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 4,1 millions à fin 2019, soit une hausse de 4 % par rapport à fin 2018.

Primes acquises BPCE IARD (mise en équivalence)

(en M€)	2018	2019	Variation
Multirisque Habitation	152	169	+ 11 %
Auto	192	208	+ 8 %
Protection juridique	14	15	+ 11 %
Risques des professionnels	62	67	+ 8 %
Autres	6	7	+ 11 %
Total	426	465	+ 9 %

Le chiffre d'affaires progresse de 9 % en raison de la progression de 7 % du portefeuille et d'une augmentation d'environ 2,5 % des tarifs de la MRH.

Le nombre de contrats en portefeuille progresse de 7 % par rapport à 2018 pour s'établir à 1,7 million à fin 2019.

Primes acquises BPCE Prévoyance (intégration globale)

(en M€)	2018	2019	Variation
Garantie des moyens de paiement	77	80	+ 3 %
Garantie des accidents de la vie	29	32	+ 13 %
Dommages aux biens	3	3	+ 16 %
Total	108	115	+ 6 %

L'activité Dommages de BPCE Prévoyance comprend notamment les Garanties des moyens de paiement qui représentent 70 % des cotisations totales et qui ont vu leurs primes acquises augmenter de 3 % sur un an. Par ailleurs, la Garantie accidents de la vie continue de progresser à un rythme soutenu : +13 % en 2019 après +16 % en 2018, en lien avec l'augmentation du portefeuille (impact de la nouvelle offre produit MAV fin 2017).

2.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (hors celle développée dans les départements et territoires français d'outre-mer) concerne uniquement la participation de 34 % détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66 % du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Natixis Assurances.

La crise économique qui sévit au Liban actuellement a eu des répercussions sur l'activité d'Adir, de la banque et sur les investissements financiers à l'actif de la compagnie.

L'activité de crédit est momentanément à l'arrêt, réduisant fortement l'activité ADE d'Adir.

La crise de liquidités à laquelle le Liban fait face a également un impact sur l'activité Épargne, générant un fort accroissement du taux de rachat et une baisse de la collecte.

(en MUSD)	2018	2019	Variation
Vie - Épargne	37	34	- 7 %
Vie - Prévoyance	15	13	- 15 %
Non Vie (auto, incendie, santé, RC, vol, etc.)	25	23	- 5 %
Total	77	71	- 8 %

Les primes émises sur le segment Vie atteignent 47 millions de dollars US, soit une baisse de 9 % ; les activités Épargne et Prévoyance représentant plus de deux tiers de l'activité totale d'Adir.

L'Assurance non vie a donc connu une baisse de l'activité de -5 % en 2019, pour atteindre 23 millions de dollars US de primes acquises.

3. 2019 : DES RÉSULTATS PERFORMANTS DANS UN ENVIRONNEMENT FINANCIER INÉDIT

À l'image de l'exercice précédent, Natixis Assurances a poursuivi le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'Assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée, malgré un environnement de taux historiquement bas et grâce à des marchés actions à un niveau inédit depuis 2007 ;
- dans le domaine de la Prévoyance caractérisé par une sinistralité globalement maîtrisée et un développement dynamique ;
- dans le domaine de l'Assurance dommages, dont la sinistralité brute a été impactée par les événements climatiques de l'année et par un niveau exceptionnel de sinistres graves en Auto, mais dont le ratio combiné s'est maintenu à un niveau très inférieur à 100 %.

Dans ce contexte, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 860 M€, en hausse de 7 %.

3.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

Assurance vie

L'évolution des revenus est en phase avec celle des encours gérés, qui constituent la principale assiette du PNA Vie, avec une croissance de 7 % par rapport à 2018 (encours moyen des affaires directes : +12 %).

Principale composante du PNA Épargne, les marges contractuelles acquises sur l'encours augmentent de 10,5 %, en lien avec la hausse de l'encours moyen. Si le taux de rendement des produits de taux continue de s'éroder, la marge financière ne baisse que légèrement.

Hors revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été dotée à hauteur de 215 M€ pour atteindre 1 383 M€ à fin 2019. Ce montant, à caractère de réserve et incorporable dans un délai de huit ans, représente l'équivalent de 2,7 % des encours en euros (2,9 % pour BPCE Vie).



Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs

Le PNA Prévoyance individuelle et ADE enregistre une hausse de 6 % :

- la Prévoyance individuelle accroît ses revenus de 9 % grâce à la hausse de 12 % de l'activité et malgré une légère dégradation du S/P ;
- l'activité ADE affiche un PNA en hausse de 5 %, conséquence de la croissance de 12 % du chiffre d'affaires, de la part plus importante du crédit classique individuel dont la sinistralité est plus élevée et d'un provisionnement prudent sur les nouvelles générations.

3.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCE NON VIE

En dépit d'une année 2019 riche en événements climatiques, le PNA de l'Assurance non vie enregistre une hausse de 3 % par rapport à 2018. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- progression des primes de 6 %, en lien avec la progression du portefeuille et les augmentations tarifaires ;
- S/P brut en dégradation de 2,4 points par rapport à 2018, qui s'explique principalement par une dégradation de la sinistralité courante en Auto et l'impact des événements climatiques ;
- solde de réassurance exceptionnellement positif, en raison de la sinistralité sur les événements climatiques et de l'impact des « graves sinistres » (4 nouveaux graves sinistres Auto cédés en 2019) ;
- résultat financier en hausse de 9 % principalement en raison des plus-values actions réalisées dans un contexte opportun.

Le ratio combiné de l'activité non vie distribuée par les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire s'établit à 91,7 %, niveau meilleur que la cible du plan stratégique de 94 %.

3.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

La gestion de la majorité des actifs de Natixis Assurances (à l'exception de BPCE IARD, mise en équivalence) est déléguée à Ostrum Asset Management au sein de Natixis Investment Managers. La politique de gestion financière a pour objectif, d'une part, de garantir le capital et la liquidité des sommes investies tout en maximisant le rendement et, d'autre part, d'optimiser la rentabilité des fonds propres en préservant la solvabilité des sociétés d'assurance du groupe.

Environnement macro-économique et politiques monétaires

Malgré le ralentissement de la croissance mondiale (révision du PIB mondial de 3,6 % à 3,0 % estimé), toutes les classes d'actifs financiers affichent des performances positives en 2019.

En Europe, la demande intérieure est restée soutenue en 2019. Toutefois, la baisse de l'activité industrielle en Allemagne a impacté le rythme de croissance économique en zone euro qui passe de 1,9 % fin 2018 à 1,2 % fin 2019.

En début d'année les marchés actions ont bénéficié d'un revirement de la politique monétaire de la FED destiné à atténuer la dégradation de l'environnement économique mondial liée au conflit commercial entre les États-Unis et la Chine. Les taux directeurs Fed Funds sont

passés de 2,50 % à 1,75 %. Parallèlement, la BCE a poursuivi sa politique accommodante en passant de -0,40 % à -0,50 %. Ces baisses ont très largement alimenté la hausse des marchés actions tout au long de l'année. De plus, en fin d'année, le suffrage britannique plébiscitant le Brexit et la signature de l'accord commercial sino-américain ont permis aux marchés actions de clôturer 2019 sur des plus hauts historiques.

Sur 2019, l'ensemble des indices actions ont ainsi enregistré des performances exceptionnelles :

- CAC 40 : +26 %, au plus haut depuis plus de dix ans ;
- Eurostoxx 50 : +25 % ;
- S&P 500 : +29 %, au plus haut historique le 27 décembre 2019 ;
- Actions monde : +27 %.

Sur le marché obligataire, l'année 2019 marque le passage d'un environnement de taux bas à un environnement de taux négatif, conséquence directe de l'action des banques centrales. L'OAT à 10 ans voit son taux de rendement passer en territoire négatif, avec un record le 28 août 2019 à -0,44 %. La moyenne des taux d'emprunt 10 ans de l'État français s'est établie à 0,13 % en 2019 contre 0,79 % en 2018 avec une nette distinction entre le 1^{er} semestre (moyenne à 0,40 %) et le second semestre (moyenne à -0,14 %).

Évolution de la politique de gestion d'actifs

Les placements de Natixis Assurances s'élèvent à 87 Md€ ⁽¹⁾ au 31 décembre 2019.

Dans cet environnement de taux négatifs, Natixis Assurances a continué de faire évoluer sa stratégie d'investissements en capturant davantage de primes d'illiquidité sur le marché de la dette non cotée (dette infrastructure et dette immobilière notamment). Sur 2019 les investissements en dettes privées ont représenté 20 % des flux de la poche taux. La poche dettes privées a ainsi continué de croître pour atteindre près de 9 % des encours sous gestion des fonds généraux de Natixis Assurances.

En revanche, les investissements en obligations d'entreprise se sont ralentis pour se concentrer sur les émissions de meilleure qualité bénéficiant principalement d'un rating A avec une durée moyenne de 9,9. Sur BPCE Vie, qui représente 90 % des investissements de Natixis Assurances, le taux de rendement long terme des investissements s'est réduit, par rapport à celui de 2018, de 1,90 % à 1,45 %.

Les expositions en actions ont atteint fin 2019 près de 9 % des encours sous gestion de Natixis Assurances. La stratégie, initiée fin 2018, a consisté à se déployer vers des actions présentant un dividende élevé et résilient. Cette typologie d'actions représente désormais plus de la moitié des expositions. Dans le même temps, des arbitrages ont été effectués tout au long de l'année avec comme objectif de renforcer les stratégies actions thématiques.

Les actifs réels ayant pour sous-jacent des infrastructures et de l'immobilier ont vu leur exposition croître à 5 %. Ces actifs bénéficient de flux de trésorerie stables et de valorisations moins volatiles.

S'agissant de la classe d'actifs immobiliers, dans un contexte de prix élevés, les décisions d'investissement ont été guidées par une stratégie défensive. En outre, des prises de participation ont été réalisées dans des fonds d'investissement qui présentent une logique de diversification en termes de géographie et de typologie d'actifs (logistique, hôtellerie, résidentiel).

Le développement de la classe d'actifs « infrastructure » s'est poursuivi notamment avec la première opération de co-investissement réalisée par Natixis Assurances aux côtés d'une filiale du groupe Natixis sur un

(1) En juste valeur y compris coupons courus non échus



projet de grande ampleur à impact environnemental positif.

D'autres prises de participations ont été réalisées sur des fonds, bénéficiant d'un couple risque/rendement attractif, finançant des projets infrastructure en Europe.

Politique d'investissements responsables

Natixis Assurances s'est engagée en 2018 de manière volontariste contre le réchauffement climatique en se fixant pour objectif d'aligner, d'ici à 2030, sa politique d'investissements sur les objectifs de la trajectoire 2 °C fixés par l'Accord de Paris. Afin d'atteindre cet objectif, 10 % des investissements annuels de Natixis Assurances doivent être réalisés sur des actifs « verts ».

En 2019, Natixis Assurances a dépassé les objectifs fixés en portant les investissements « verts » à plus de 13 % de ses flux d'achat, soit plus de 900 M€.

Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'Assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'Assurance vie, les produits financiers nets totaux sont à plus de 95 % issus des actifs en représentation des provisions techniques vie.

À fin 2019, ils s'établissent à 3 342 M€, en forte hausse par rapport à 2018, conséquence de :

- la variation des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat (+1 841 M€) ; celle-ci s'inscrit en forte hausse par rapport à 2018 : ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs en unités de compte, à hauteur de +1 673 M€ (2018 : 1 005 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après

prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC) ;

- la hausse des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation (127 M€) avec des reprises de provisions et des cessions réalisées en 2019 notamment sur l'immobilier.

Retraités de ces éléments, les produits financiers nets affichent une baisse de 1 %, conséquence de la dilution des rendements obligataires dans un environnement de taux historiquement bas.

3.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 584 M€, en hausse de 9 % par rapport à 2018. Retraitées des commissions versées aux apporteurs, des dépenses immobilisées et de divers éléments non représentatifs de la structure pérenne d'exploitation du métier, les charges consolidées s'élèvent à 452 M€ en hausse de 7 % par rapport à 2018.

Cette progression résulte de l'augmentation d'activité constatée sur l'ensemble des métiers, des projets menés dans le cadre du plan stratégique, tant en Non Vie (Purple#Care et #INNOVE2020) qu'en Assurances de personnes (IFRS 17, Professionnels et New Life), ainsi que de la poursuite du déploiement dans les Caisses d'Épargne.

L'analyse de ces charges met en évidence :

- une hausse de 9 % des commissions versées aux apporteurs ;
- une hausse de 7 % des frais informatiques qui traduit l'ampleur des investissements stratégiques réalisés et plus généralement des moyens engagés.

3.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BPCE IARD – détenue à 50 %

Le résultat de l'exercice 2019 de l'entité BPCE IARD est de 25,5 M€, en baisse de 16 % par rapport à 2018, contribuant ainsi au résultat consolidé IFRS après impôt à hauteur de 6,7 M€. L'analyse des évolutions entre 2018 et 2019, hors retraitements IFRS, met en évidence les éléments suivants :

- un chiffre d'affaires en hausse de 9 % par rapport à 2018 grâce à un développement soutenu du portefeuille ; les chiffres d'affaires Auto et MRH ont augmenté respectivement de 8 % et 11 % grâce à la progression du portefeuille et aux hausses tarifaires (+2 % en moyenne sur les deux produits) ; les produits à destination des professionnels connaissent également une évolution favorable : augmentation du chiffre d'affaires de 8 % par rapport à 2018, essentiellement en raison d'un effet volume ;
- un ratio S/P à 68,8 %, en dégradation de 1,2 points par rapport à 2018, en raison de la liquidation moins favorable sur les exercices antérieurs, en revanche, la sinistralité courante est en amélioration, en dépit de la hausse des coûts moyens en Auto ;
- des produits financiers nets en hausse de 1,6 M€, principalement en raison de 2,7 M€ de plus-values réalisées sur la poche actions ;
- une hausse des frais généraux (y compris commissions) de 5,0 % par rapport à 2018, en lien avec la croissance du portefeuille qui impacte directement les coûts de gestion de sinistres et les commissions versées (+9 % vs. 2018). Les charges d'exploitation et les commissions versées aux apporteurs représentent 24,5 % des primes acquises, en amélioration de 0,9 point par rapport à 2018.

Adir – détenue à 34 %

La crise économique qui sévit au Liban actuellement a eu des répercussions sur l'activité d'Adir, de la banque et sur les investissements financiers à l'actif de la compagnie.

La brutale hausse des taux et les inquiétudes sur la livre libanaise ont par ailleurs impacté la classe d'actif de taux du portefeuille géré à l'actif de la compagnie, avec des moins-values importantes sur les titres libanais.

Ainsi, la contribution d'Adir au résultat consolidé s'élève à 3,2 M€, en baisse de 36 % par rapport à 2018 (5,2 M€).

3.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Dans un contexte de développement rentable des activités, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 6,5 % à 444 M€.

À 152 M€, la charge d'impôt augmente plus vite que le résultat avant impôt en raison d'une évolution défavorable de la base fiscale. La charge d'impôt représente 36,6 % du résultat avant impôt.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 263 M€, en baisse de 3 % par rapport au résultat publié en 2018.

3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pandémie du Coronavirus

Après s'être propagé en Chine, le virus Sars-Cov-2 s'est propagé dans le monde entier dès le début de l'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'épidémie de Covid-19 de pandémie. En France, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements ont été prises le 16 mars 2020 : un dispositif de confinement a ainsi été mis en place sur l'ensemble du territoire. Les décisions des différents gouvernements de fermeture totale de certaines activités et la limitation des échanges internationaux ont notamment eu pour effet un recul très significatif des marchés actions à compter de la fin du mois de février 2020.

Les principaux impacts identifiés pour le groupe sont une dépréciation d'une partie de ses placements financiers, un risque de sur-sinistralité en décès et en arrêt de travail (Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs), ainsi qu'un risque de contraction de l'activité. La revue de ces éléments au 19 mars 2020 aboutit à l'estimation d'un impact relativement limité sur le résultat net du groupe.

Filiale Adir – défaut de paiement du Liban

Natixis Assurances détient 34 % du bancassureur libanais Adir qui est une filiale en mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe. Incapable de faire face au remboursement des prochaines échéances de sa dette, le Liban s'est déclaré en défaut de paiement le 7 mars 2020. L'impact de ce défaut de paiement devrait être très significatif pour Adir : une grande partie de ses placements financiers (bons du Trésor libanais, dépôts à terme et liquidités) devront faire l'objet d'une dépréciation. L'impact exact n'est pas connu au 27 mars 2020, les négociations entre l'État libanais et ses créanciers n'ayant pas encore abouti.

La valeur de mise en équivalence d'Adir figure à l'actif du bilan du groupe en investissements dans les entreprises associées pour 22 M€. Une provision pour dépréciation partielle ou totale devra être comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2020.

3.8. PERSPECTIVES 2020

Sur le plan financier, la poursuite de l'environnement de taux bas devrait continuer à opérer une pression sur les marges financières des assureurs, légitimant la poursuite de la stratégie de diversification engagée ces dernières années pour limiter la dilution des taux de rendement. S'agissant des marchés actions, l'exercice sera impacté par la baisse intervenue au 1^{er} trimestre dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

2020, dernière année du plan stratégique 2018-2020, devrait voir aboutir ses derniers grands projets stratégiques, notamment le déploiement d'un modèle opérationnel unique pour les réseaux du Groupe BPCE en Assurances non vie, le lancement de l'activité des Caisses d'Épargne au Luxembourg et le développement de l'offre à destination du marché des professionnels.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS ASSURANCES

4.1. ACTIVITÉ & RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du groupe pour l'exercice 2019.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 276 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (2018 : 197 M€), dont la répartition est la suivante :

(en k€)	2018	2019
BPCE Vie	100 919	170 452
BPCE Prévoyance	12 657	15 976
BPCE Assurances	71 924	75 935
BPCE IARD	3 058	3 553
Adir	2 188	2 452
Natixis Life	6 100	7 700
Total	196 846	276 067

Par ailleurs, la société a enregistré 25 M€ de revenus d'intérêts au titre de prêts faits aux filiales et supporté 28 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 273 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, principalement constitué de charges de holding et de commissions de gestion de participation, s'établit à -4,0 M€ contre -5,4 M€ en 2018.

Le résultat net atteint 268 M€, soit une hausse de 42 % par rapport aux 189 M€ enregistrés au titre de 2018.

4.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice 268 115 812,74 €
- majoré du report à nouveau 276 153,47 €
- soit un total distribuable de 268 391 966,21 €
- soit affectée :
- à la distribution d'un dividende de 268 286 869,98 €
- à la réserve légale 0,00 €
- en report à nouveau pour le solde 105 096,23 €
- soit un total réparti de 268 391 966,21 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 13,83 euros pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2019 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2019, à 1 286 735 694,74 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2016	2017	2018
Nombre d'actions rétribuées	19 398 906	19 398 906	19 398 906
Dividende distribué par action	6,50 €	7,95 €	9,75 €
Montant total du dividende	126 092 889	154 221 303	189 139 333

4.3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de Natixis Assurances s'élève à 148 013 652,78 € au 31 décembre 2019.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions de 7,63 € en valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, il est précisé que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,999 % par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis SA	19 398 905
Autres personnes physiques	1
Total	19 398 906

4.4. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire du pôle, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2019, la société Natixis Assurances bénéficie :

- de facilités de crédit d'un montant de 16 M€ et dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'emprunts senior à moyen terme d'un montant total de 402 M€ et dont le prêteur est la banque Natixis pour 392 M€ et BPCE Vie pour 10 M€ ;
- d'emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (433 M€), dont le prêteur est la banque Natixis ;

- d'un financement obligatoire subordonné à durée indéterminée d'un montant de 251 M€.

La charge d'intérêts supportée par la société Natixis Assurances s'élève à 28,3 M€ en 2019 (2018 : 28,6 M€).

4.5. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts (CGI), il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

4.6. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES SOLDES CLIENTS ET FOURNISSEURS

En application de la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde clients est nul et que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2019 (hors factures non parvenues), soit 1 k€, s'analyse comme suit :

(en k€)	Nb de factures	Dettes échues + 60 jrs	Dettes échues de 30 à 60 jrs	Dettes échues - 30 jrs	Dettes à échoir - 30 jrs	Dettes à échoir de 30 à 60 jrs	Solde
Total	1	1					1

4.7. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

Natixis Assurances est filiale à 99,99 % de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'avenant à la convention du 14 décembre 2018 liant la filiale BPCE Vie et Natixis prévoit qu'en cas de déficit fiscal la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

Dans les autres cas, l'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

4.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

4.9. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2019. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

4.10. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les sociétés qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra-financière conformément au II du présent article ou si la société qui les contrôle est établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne et publie une telle déclaration en application de la législation dont elle relève.

6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

6.1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Ainsi, conformément à la législation et à l'article 14 des statuts de la société, la direction générale de Natixis Assurances est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, nommé par le conseil d'administration ; deux directeurs généraux délégués ont également été nommés par le conseil.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe 1- *Éléments juridiques* la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux et jetons de présence

Les statuts de la société prévoient que des rémunérations de présence (ex-jetons de présence) peuvent être répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de Natixis Assurances ont perçu globalement une somme nulle (0 euro) au titre des rémunérations de présence (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2019.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE et de Natixis, les mandats exercés par les salariés de BPCE et Natixis ainsi que Natixis en tant que personne morale ne donnent pas lieu à versement de rémunérations de présence (ex-jetons de présence). Par conséquent, aucune rémunération de présence (ex-jeton de présence) ne leur a été versée au titre de leur participation aux séances du conseil de Natixis Assurances.

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous avisons qu'au cours de l'exercice écoulé plusieurs conventions soumises au régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration a autorisé le 19 avril 2019 les conventions qui suivent dans le cadre du renouvellement du partenariat avec Covéa :

- la conclusion de l'accord cadre de partenariat entre le Groupe BPCE et le groupe Covéa qui précise les conditions de mise en run-off des différents lots de BPCE IARD, les conditions opérationnelles de fonctionnement de la compagnie BPCE IARD, les principes d'indemnisation en cas de résiliation massive des contrats en cours souscrits par les Banques Populaires chez BPCE IARD et une nouvelle souscription chez BPCE Assurances ;
- la conclusion du pacte d'actionnaires entre Natixis Assurances et Covéa Participations sur la détention de BPCE IARD qui a pour objet de déterminer notamment les conditions d'exercice de la faculté donnée à Covéa de céder les parts de BPCE IARD à Natixis Assurances et le maintien des principes de gouvernance actuels.

Ces conventions ont été autorisées à l'unanimité des membres du conseil d'administration, à l'exception de l'accord cadre de partenariat pour lequel M. François Riahi n'a pas pris part au vote et à l'exception du pacte d'actionnaires pour lequel M. Jean-François Lequoy n'a pas pris part au vote.

Nous vous précisons également qu'au titre des conventions conclues antérieurement par la société et soumises à l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions suivantes ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 :

- le protocole cadre général conclu entre CNP Assurances (agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de ses filiales), BPCE (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas : (i) au nom et pour le compte des membres du réseau des Caisses d'Épargne en sa qualité d'organe central du réseau des Caisses d'Épargne, (ii) au nom et pour le compte des membres du réseau des Banques Populaires en sa qualité d'organe central du réseau des Banques Populaires, et/ou (iii) au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas, au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis Assurances, BPCE Vie (anciennement ABP Vie) et BPCE Prévoyance (anciennement ABP Prévoyance) ;
- le pacte d'actionnaires relatif à Ecureuil Vie Développement, conclu entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, en présence d'Ecureuil Vie Développement ;
- la convention de mise à disposition du Personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement, conclue entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement, en présence de Natixis Assurances et BPCE Vie (anciennement ABP Vie).

6.4. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7. PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

7.1. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU PROCESSUS

Le processus d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière a un double objectif :

- garantir l'exactitude et l'existence des actifs et passifs ;
- produire une information financière pertinente et suffisante sur l'évolution des actifs et des passifs au cours d'un exercice donné.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le suivi permanent des opérations courantes de production, en particulier la production comptable ;
- le processus d'arrêté des comptes et de production de l'information financière de synthèse, y compris l'annexe aux comptes.

7.2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

7.2.1. Organisation des effectifs dédiés au processus

L'élaboration de l'information comptable et financière est du ressort principal des directions financières des deux métiers (métiers Assurances de personnes et Assurances non vie) de Natixis Assurances, dans le cadre des fonctions qu'elles assument en matière de comptabilité, contrôle de gestion et conception et pilotage des SI qui sont utilisés pour la production de l'information financière.

En outre, la direction Finance du métier Assurances de personnes est responsable de l'élaboration de l'information financière consolidée de Natixis Assurances, établie dans le respect des normes Natixis déclinant les normes et interprétations du référentiel IFRS adopté par l'Union européenne.

Par ailleurs, celles-ci traitent des informations essentielles qui sont élaborées et/ou validées par des entités organisationnelles des deux métiers, qui assument diverses responsabilités dans les domaines actuariat, gestion des portefeuilles de placement et risques.

La fiabilité et la cohérence des travaux de chacune de ces entités sont donc des conditions nécessaires à la qualité du processus d'information financière. Plus généralement, les arrêts comptables font intervenir la plupart des directions des métiers ainsi que les prestataires en charge des activités déléguées.

7.2.2. Direction Finance

7.2.2.1 Comptabilité

L'activité comptable est structurée en fonction de la nature des travaux réalisés :

- Services de comptabilité technique, dont la mission est de traiter des émissions de primes, de prestations, de commissions et des flux bancaires afférents.
- Services d'élaboration des états financiers individuels, chargés de la centralisation des opérations comptables et de la construction des comptes des diverses entités, de l'établissement et des résultats fiscaux annuels et de divers états prudentiels.
- Services en charge du traitement des opérations relatives aux moyens engagés, à savoir l'enregistrement et le décaissement des factures « fournisseurs » et « clients », l'enregistrement et le suivi des immobilisations, l'enregistrement et le contrôle des charges de personnel, l'arrêté trimestriel des comptes de charges d'exploitation, les déclarations fiscales et paiements de taxes indirectes. Ces services travaillent en étroite collaboration avec les services de contrôle de gestion et comptabilité analytique, en particulier dans le cadre des arrêts périodiques.
- Service en charge de la comptabilité et du reporting des placements et produits financiers, dont la mission est le contrôle détaillé de la tenue et de la comptabilité des portefeuilles de placement, externalisées depuis 2008 auprès de Caceis Fund Administration, filiale de Caceis Bank spécialisée dans la gestion administrative, la comptabilité et la valorisation d'OPCVM et de portefeuilles institutionnels. Il a par ailleurs pour mission d'arrêter l'inventaire des placements et le compte des produits financiers de chaque entité, ainsi que de contribuer à l'établissement de l'information financière annexe relative aux placements détenus par les compagnies d'assurance.
- Service en charge de la consolidation, dont la mission est de produire les états financiers consolidés du groupe Natixis Assurances en normes IAS/IFRS et Solvabilité 2.

7.2.2.2 Contrôle de gestion

Les missions de ces équipes recouvrent globalement deux thématiques :

- la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du pilotage budgétaire des ressources des métiers. Pour le métier Assurances de personnes, les travaux de répartition analytique sont réalisés en appliquant la méthode ABC (*Activity Based Costing*) et s'appuient

sur le progiciel PCM (*Profitability & Cost Management*) édité par la société SAP. Pour le métier Assurances non vie, un module dédié plus particulièrement aux frais généraux et à la comptabilité analytique a été développé sous Essbase (Oracle) ;

- le pilotage financier des résultats du périmètre Natixis Assurances, au travers de la production des états financiers consolidés, dans ce cadre, les services ont pour mission d'analyser les évolutions de l'activité commerciale et déterminants de la formation des marges, ainsi que de concourir au pilotage du résultat des compagnies.

7.2.2.3 Mise en œuvre des évolutions normatives

Un service dédié à l'analyse des normes (IFRS et locales) et à l'étude de leurs impacts sur les processus et systèmes d'information est opérationnel au sein de la direction Finance du métier Assurances de personnes.

7.2.3. Centre d'expertise et de relation client (CERC)

Le département Comptes client banque & recouvrement de la direction CERC a en charge l'ensemble des processus liés au suivi des opérations d'encaissement et de décaissement sur les activités d'assurance (épargne & prévoyance individuelle). Les responsabilités de ce département sont les suivantes :

- contrôle des flux automatiques d'encaissements/et décaissements ;
- gestion des incidents de paiements : rejets de virement, rejets de prélèvement ;
- encaissements des transferts entrants PEP/PERP, des cotisations ;
- décaissements manuels (virements internationaux, avances de fonds, etc.) ;
- analyse et suivi des opérations d'assurance en suspens (actes en instance).

Le département intègre également une activité de recouvrement qui prend en charge la répétition de l'indu sur l'ensemble des activités (dont l'assurance des emprunteurs).

7.2.4. Direction des Investissements

Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, du pilotage des instances de décisions communes avec les sociétés de gestion, le contrôle des mandats de gestion et la participation aux travaux de production financière (analyse des titres en moins-value et appréciation de l'obligation de déprécier les titres considérés) lors des arrêtés comptables.

7.2.5. Direction Actuariat Produits & Inventaire

Des fonctions dédiées sont mises en œuvre au sein de chaque métier dans le but de traiter les problématiques qui leur sont spécifiques.

Lors des arrêtés, les services d'actuariat et de pilotage technique sont en charge du contrôle et de la validation des provisions techniques afférentes aux produits commercialisés (provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises, provisions de recours, provisions pour frais de gestion, provisions pour risques en cours, etc.).

7.2.6. Qualité des données

Chaque service intervenant dans la production de données utilisées pour l'élaboration de l'information financière contribue à la mise en

place et à la déclinaison du processus de gouvernance des données. Celui-ci vise à répondre aux exigences réglementaires en matière de qualité des données utilisées pour les calculs et reportings requis par le régime Solvabilité 2. Dans ce contexte, le dispositif vise notamment à assurer l'exactitude, la complétude et la pertinence de données.

7.3. SYSTÈMES D'INFORMATION DÉDIÉS AUX PROCESSUS & QUALITÉ DES DONNÉES

Le système d'information des métiers est composé de divers applicatifs métiers ou transversaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

7.3.1. Applicatifs d'inventaire des engagements et de détermination des résultats techniques

Les systèmes de gestion des contrats comportent divers programmes de calcul des provisions techniques Vie, Prévoyance ou Dommages.

Ces applicatifs enregistrent les flux de primes et de prestations saisis par les agences ou les back-offices « Contrats » internes et externes, puis calculent les intérêts et provisions techniques sur la base des dispositions contractuelles générales et particulières, dans le respect de la réglementation édictée par le Code des assurances.

7.3.2. Applicatifs d'alimentation et de comptabilité générale

Autant que possible en fonction des caractéristiques de l'activité de chacune des sociétés traitées, les processus opérationnels ont été unifiés dans une optique de sécurisation et d'efficacité opérationnelle. Pour autant, les différences existant en matière de gammes de produits et risques d'assurance, de modalités de gestion des contrats, d'historique ou de perspectives de développement, justifient l'existence, voire le maintien, de processus distincts.

Métier Assurances de Personnes

Progiciel comptable Matisse Assurance

Il s'agit du progiciel People Soft GL mis en production le 1^{er} janvier 2009. Une des particularités de Matisse Assurance est l'enrichissement des enregistrements comptables grâce à l'alimentation d'une clé informationnelle, qui permet de tenir une comptabilité multinormes (normes locales, IFRS et Solvabilité 2).

À l'image des exercices précédents, cette année a été caractérisée par des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Comité de maintenance Finance « Assurances de personnes »

Il s'agit d'une instance de pilotage qui traite de l'exploitation des différentes composantes du Système d'Information de la direction Finance. Il est amené à examiner les conditions d'exploitation des différents modules de transcodification, d'alimentation et d'interprétation comptable situés entre les systèmes de gestion des contrats et la comptabilité, du progiciel de comptabilité générale, du progiciel de rapprochement et de lettrage, du décisionnel comptable, du progiciel de reporting comptable et plus généralement de tous les applicatifs dédiés à la fonction financière.

Au titre de l'exercice, la nature et la fréquence des anomalies recensées ne sont pas de nature à remettre en cause la fiabilité des applicatifs.



Applicatif de comptabilisation des opérations sur les portefeuilles de placements

L'enregistrement et la comptabilisation des opérations relatives aux portefeuilles de placements des compagnies sont externalisés auprès de Caceis Fund Administration.

Le processus d'enregistrement est largement automatisé au sein d'un processus STP, allant du front-office d'Ostrum Asset Management, gestionnaire financier par délégation, jusqu'à la comptabilisation des opérations dans le logiciel GP3, outil de marché édité par Neoxam. Seuls les instruments financiers complexes, peu courants ou dont la nature et les volumes ne justifient pas un traitement de masse, sont traités manuellement.

La comptabilité divisionnaire est exportée automatiquement vers la comptabilité selon un rythme quotidien.

Les équipes de Natixis Assurances effectuent des travaux de revue et de contrôles. Ces revues portent notamment sur les points de contrôle suivants :

- les rapprochements espèces et titres ;
- les contrôles de bonne affectation au plan de compte ;
- le contrôle des taux actuariels des acquisitions ;
- le contrôle de l'évaluation et de la comptabilisation des coupons courus et surcotes et décotes ;
- le contrôle de cohérence de la réserve de capitalisation et des plus-values ;
- les contrôles de cohérence entre comptabilité sociale, comptabilité IFRS et déclarations fiscales ;
- le contrôle de la cohérence entre les mouvements et le stock ;
- la revue analytique des produits financiers ;
- les rapprochements entre outil de gestion et ERP comptable ;
- la justification de divers comptes de régularisation.

Processus de valorisation des portefeuilles

Dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres, y compris dans un contexte de marché dégradé, leur valorisation est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations auprès des intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés ou de paramètres reconstitués.

Le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

Métier Assurances non vie

BPCE Assurances dispose de son propre système comptable : Coda. Il est interfacé avec les outils de production et s'appuie sur des outils de gestion propres : Web XL, Yooz, Essbase et Microstrategy.

L'intégralité des enregistrements comptables de BPCE Assurances a été réalisée via l'outil comptable Coda dans lequel se sont déversés les différents outils de production générant des flux à vocation comptable.

L'outil Yooz permet, via un système de Workflow, de contrôler, valider et comptabiliser l'ensemble des engagements de l'entreprise.

7.3.3. Applicatifs de reporting comptable

Métier Assurances de personnes

La centralisation des comptes est réalisée sur l'outil Open Executive. L'exportation des données OE d'inventaire vers Copernic est totalement automatisée via Datalink.

Métier Assurances non vie

L'outil de reporting utilisé est Assuréstat. Le métier exporte sa liasse de consolidation vers Copernic.

La consolidation des comptes est réalisée via l'outil Copernic Finance. Cet outil permet de répondre parallèlement aux obligations de publication des métiers soumis à la réglementation bancaire et à celles des métiers soumis à la réglementation Assurance.

En termes de contrôle interne, cette organisation permet une cohérence native des états financiers du palier Natixis Assurances avec ceux de Natixis et d'autre part augmente la capacité d'analyse des résultats dudit palier par les consolideurs de celui-ci.

7.4. SUIVI PERMANENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE PRODUCTION

Le suivi permanent a pour objectif de vérifier que la comptabilisation des opérations quotidiennes est le reflet exact et exhaustif des opérations réalisées et que leur débouclage complet se fait dans les délais prévus ou cohérents avec le délai de réalisation des opérations de gestion situées en amont.

Les opérations de contrôle s'appuient notamment sur les progiciels de justification et de rapprochement automatique des comptes. Ces outils sont utilisés pour l'ensemble des comptes de tiers et de banque, ainsi que pour les comptes d'avances aux assurés et les provisions pour prestations à payer.

Il s'agit notamment de valider leur cohérence avec les montants effectivement crédités ou débités sur les comptes bancaires de la société. C'est l'objet des opérations de justification puis de lettrage des comptes assurés et des comptes de banque, ainsi que des rapprochements bancaires faits avec les comptes ouverts dans les établissements de crédit.

7.5. PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET DE REPORTING

La procédure d'arrêté des comptes s'inscrit dans le double environnement du pôle Assurances et de Natixis.

Un arrêté complet des comptes de chacune des sociétés est effectué tous les trimestres dans des conditions similaires.

Cet arrêté est l'objet d'un planning définissant les dates d'arrêté, les documents nécessaires et tâches élémentaires à accomplir, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents départements participant à l'arrêté des comptes. Cette répartition concerne principalement les tâches de réalisation et comporte une responsabilité de validation sur les éléments essentiels de formation du résultat des entités.

Une présentation des comptes trimestriels est faite par la direction Finance à la direction générale de l'entreprise.

La qualité globale du processus d'arrêté repose sur :

- la cohérence des travaux réalisés par chacun des départements contributeurs et notamment par la vérification de la cohérence :

- des flux enregistrés en comptabilité avec ceux utilisés par l'Actuariat inventaire pour le calcul des données d'inventaire, qu'il s'agisse d'estimation de primes, de provisions, de revalorisations, etc.

- des flux estimés dans le cadre de l'arrêté avec ceux estimés dans le cadre des prévisions budgétaires ;

- la revue analytique, adaptée à l'importance et au degré de sensibilité de l'agrégat, des données de bilan et de résultat.

Cette phase consiste notamment à :

- justifier les évolutions des postes du compte de résultat et du bilan par des événements intervenus au cours de la période ;

- analyser le résultat par nature de marge et valider la cohérence avec les conditions contractuelles moyennes ou les périodes antérieures ;

- valider la cohérence des résultats avec les prévisions et justifier les écarts.

Par ailleurs, dans le cadre de Solvabilité 2, les métiers ont déployé des outils et processus requis par le pilier III « reporting » : cela a consisté en la mise en place d'outils de reporting et en l'enrichissement de l'outil de consolidation pour intégrer la dimension prudentielle.

7.6. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET RÉVISION COMPTABLE

La fonction de révision comptable est en charge de l'analyse de la qualité et de la pertinence de la documentation des écritures de pertes et profits constatés sur les opérations inhabituelles, de l'analyse des opérations en suspens, de l'établissement d'un reporting des suspens par niveau de risque, de la cartographie des risques comptables, de la revue des justificatifs des comptes de bilan, du contrôle des rapprochements comptabilité/gestion réalisés par les métiers, de la revue des liasses fiscales, du contrôle des provisions dotées au titre de divers risques, de l'analyse de la justification des écritures manuelles par typologie, du suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations émises par les instances de contrôle, etc.

Dans chaque métier, la fonction est rattachée hiérarchiquement au directeur Finance et fonctionnellement au directeur de la Conformité.

Les services de révision des deux métiers établissent des mémos de synthèse à destination des instances de direction des métiers. Des recommandations sont émises à l'attention des métiers à l'issue des contrôles ponctuels ou réguliers effectués par la Révision. Un plan de contrôles est établi annuellement, validé formellement par le responsable de rattachement. La fonction est intégrée à la filière Révision de Natixis.



2 ÉTATS FINANCIERS consolidés



COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN

ACTIF (en k€)	Notes	12/2019	12/2018
Écarts d'acquisition		17 647	17 647
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	7.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles		171 852	158 222
ACTIFS INCORPORELS		189 499	175 869
Immobilier de placement	5.1	1 141 449	1 042 520
Immobilier de placement en UC		456 030	428 103
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>		940 136	1 325 487
<i>Placements disponibles à la vente</i>		48 676 007	45 214 002
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>		5 187 081	6 896 468
<i>Placements prêts et créances</i>		13 917 983	13 059 488
Placements financiers	5.1	68 721 207	66 495 445
Placements financiers en UC	5.5	16 713 441	13 403 300
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	5.2	17 785	17 368
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	5	87 049 912	81 386 736
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		119 192	108 021
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	6	14 785 567	12 608 404
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		93 043	19 919
Frais d'acquisition reportés		282 927	301 834
Participation aux bénéfices différée active	4.2	-	-
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾		67 992	99 303
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	7.1	798 020	700 229
Créances nées des opérations de cession en réassurance		47 446	75 139
Créance d'impôt exigible		87 510	150 745
Autres créances		208 466	128 726
AUTRES ACTIFS		1 585 404	1 475 895
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ		-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		464 811	740 070
TOTAL DE L'ACTIF		104 194 385	96 494 995

BILAN

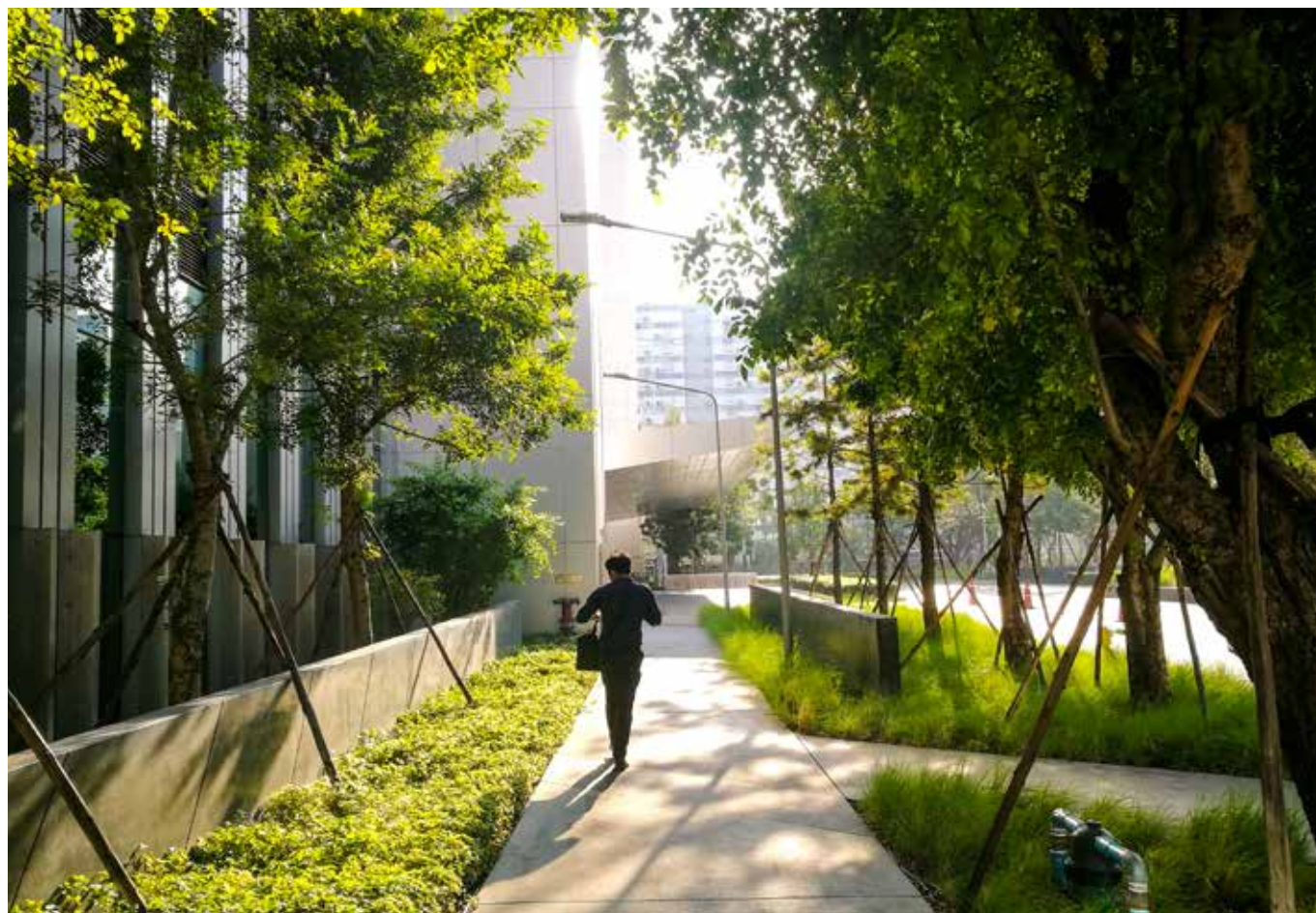
PASSIF (en k€)	Notes	12/2019	12/2018
Capital social ou fonds équivalents		148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 097 937	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet		432 699	242 665
Autres réserves et OCI non recyclable		37 486	38 797
Résultats cumulés		258 258	178 906
Résultat net consolidé de l'exercice		263 246	271 794
Écarts de conversion		1 830	1 452
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		2 239 469	1 979 565
Intérêts minoritaires		189	188
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		2 239 658	1 979 753
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7.1	28 834	28 750
Dettes subordonnées		1 034 186	1 034 222
Dettes de financement représentées par des titres		-	-
Autres dettes de financement		480 369	485 571
DETTES DE FINANCEMENT	5.3	1 514 555	1 519 793
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		46 927 877	41 987 091
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		12 163 652	9 845 117
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	6.1	59 091 529	51 832 208
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		20 189 904	20 146 725
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		4 947 984	3 968 876
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	6.1	25 137 888	24 115 601
Instruments dérivés séparés sur contrats		-	-
Participation aux bénéfices différée passive	4.2	4 037 793	2 113 812
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	6	88 267 210	78 061 621
Passifs d'impôt différé		35 504	22 104
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		16	660 254
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		56 739	25 333
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	7.1	393 541	321 669
Dettes nées des opérations de réassurance cédée		9 869 867	9 263 880
Dettes d'impôt exigible		8 421	5 224
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	5.2	62 438	15 004
Autres dettes		1 717 602	4 591 610
AUTRES PASSIFS		12 144 128	14 905 078
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		-	-
TOTAL DU PASSIF		104 194 385	96 494 995

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	Notes	12/2019	12/2018
Primes émises		12 534 633	12 032 277
<i>Variation des primes non acquises</i>		(22 890)	(25 463)
Primes acquises	7.3	12 511 743	12 006 814
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		-	-
Autres produits d'exploitation		162 282	120 514
<i>Produits des placements</i>		1 687 236	1 523 145
<i>Charges des placements</i>		(311 975)	(135 875)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		182 460	91 406
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		1 841 093	(1 022 811)
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		(55 886)	(88 597)
Produits des placements nets de charges	5.1	3 342 928	367 268
Charges des prestations des contrats	6.1	(14 154 506)	(10 794 809)
Produits des cessions en réassurance		2 715 978	2 786 855
Charges des cessions en réassurance		(2 663 548)	(2 723 243)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.1	52 430	63 612
Charges des autres activités		-	-
Frais d'acquisition des contrats	7.3	(715 940)	(654 223)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration	7.3	(585 612)	(548 100)
Autres produits et charges opérationnels courants	7.3	(168 908)	(143 659)
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		444 417	417 417
Charge de financement		(38 718)	(39 313)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		9 903	14 618
Impôts sur les résultats	7.3	(152 286)	(120 918)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7.3	263 316	271 804
Intérêts minoritaires		70	10
Résultat net (part du groupe)		263 246	271 794
Résultat par action (€)		13,57	14,01
Résultat dilué par action (€)		13,57	14,01

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	12/2019	12/2018
RÉSULTAT NET	263 316	271 804
Écarts de conversion	377	1 135
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 072 250	(1 327 750)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(4 750)	(6 733)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(1 655)	(58)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	9 656	(4 738)
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	(1 818 137)	1 179 103
Impôts	(68 621)	57 620
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	189 121	(101 421)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	452 437	170 383
dont part du groupe	452 435	170 380
dont part des minoritaires	2	3



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
(en k€)							
Situation au 31/12/2017	148 014	1 097 937	343 405	376 057	1 965 413	21	1 965 435
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2017 corrigée	148 014	1 097 937	343 405	376 057	1 965 413	21	1 965 434
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(100 193)	-	(100 193)	(10)	(100 203)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	271 794	271 794	10	271 804
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	(100 193)	271 794	171 601	-	171 601
Distribution de dividendes	-	-	-	(154 221)	(154 221)	(1)	(154 222)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	171	171
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(1 221)	(2 007)	(3 228)	(3)	(3 231)
Situation au 31/12/2018	148 014	1 097 937	241 991	491 624	1 979 565	188	1 979 753
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2018 corrigée	148 014	1 097 937	241 991	491 624	1 979 565	188	1 979 753
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	189 189	-	189 189	(68)	189 121
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	263 246	263 246	70	263 316
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	189 189	263 246	452 435	2	452 437
Distribution de dividendes	-	-	-	(189 139)	(189 139)	-	(189 139)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	(1 593)	(1 593)	-	(1 592)
Autres variations	-	-	-	(1 800)	(1 800)	(1)	(1 801)
Situation au 31/12/2019	148 014	1 097 937	431 180	562 337	2 239 469	189	2 239 658

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	12/2019	12/2018
Résultat opérationnel avant impôt	444 417	417 417
- Plus et moins-values de cession des placements	(182 460)	(91 406)
+ Dotations nettes aux amortissements	288 493	73 380
+ Variation des frais d'acquisition reportés	18 907	19 656
+ Variation des dépréciations	55 886	88 597
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	6 210 289	4 501 862
+ Dotations nettes aux autres provisions	(5 748)	(1 426)
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 841 093)	1 022 811
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	4 458	1 818
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	4 548 732	5 615 292
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	635 444	97 453
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	(2 826 400)	1 270 908
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(78 045)	66 677
- Impôts nets décaissés	(157 933)	(146 767)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 566 216	7 320 980
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	(903)	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(903)	-
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	26 085 498	20 218 076
+ Cessions d'immobilier de placement	2 659	122 375
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	26 088 157	20 340 451
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(28 514 206)	(27 152 166)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(93 862)	(87 205)
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(28 608 068)	(27 239 371)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(47 174)	(40 283)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(47 174)	(40 283)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 567 989)	(6 939 203)
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	-	-
- Remboursements d'instruments de capital	-	(20)
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(189 139)	(154 221)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(189 139)	(154 241)
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	30 000	-
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(107 000)	(42 000)
- Intérêts payés sur dettes de financement	(38 718)	(39 313)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(115 718)	(81 313)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(304 857)	(235 554)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	714 737	568 538
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 566 216	7 320 980
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 567 989)	(6 939 203)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(304 857)	(235 554)
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(35)	(23)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	408 072	714 737
dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	464 811	740 070
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(56 739)	(25 333)

Annexe aux comptes consolidés

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1. ACCORD DE PARTENARIAT AVEC CNP ASSURANCES

Les groupes BPCE et CNP Assurances ont entériné le 19 décembre 2019 l'extension des accords conclus en 2015 entre BPCE, Natixis et CNP Assurances, portant leur échéance du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030. Ces accords modifiés prévoient notamment le passage de la répartition en coassurance de l'assurance collective des emprunteurs à 50 % entre Natixis Assurances (BPCE Vie et BPCE Prévoyance) et CNP Assurances et la réassurance par CNP Assurances de 34 % de l'assurance individuelle des emprunteurs souscrite par BPCE Vie, à compter du 1^{er} janvier 2020. L'accord a par ailleurs donné lieu à un avenant du traité de réassurance des affaires nouvelles – Tranche 1. L'avenant prévoit de prolonger de deux ans jusqu'à fin 2021 la cession en quote-part à 40 % des garanties en euros pour les contrats commercialisés auprès du réseau Caisse d'Épargne et la non-soumission pour ces futures générations à la prime de 0,40 % applicable aux affaires nouvelles.

1.2. ACCORD DE PARTENARIAT AVEC COVÉA COOPÉRATION

Dans le cadre du renouvellement du partenariat entre BPCE et Covéa Coopération et afin de simplifier l'actionnariat de la société BPCE IARD, Natixis Assurances a racheté 52 actions de la société BPCE IARD détenues jusqu'alors par d'autres entités du groupe BPCE (Natixis SA principalement), portant son pourcentage de détention de 49,48 % à 50,00 %.

L'accord de partenariat met également en place au 1^{er} janvier 2020, une promesse d'achat irrévocable par Natixis Assurances des titres de BPCE IARD détenus par Covéa, principalement dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires de BPCE IARD serait inférieur à 200 M€.

1.3. PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 16

Au titre de la première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, Natixis Assurances a comptabilisé depuis le 1^{er} janvier 2019 des droits d'utilisation (présentés dans le poste *Immobilisations corporelles* pour 72 M€), et en contrepartie un passif locatif (présenté dans le poste *Autres dettes de financement* pour 72 M€). À la date d'arrêté, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est étalée actuariellement sur la durée restante du contrat de location. La charge d'intérêt de la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont portées distinctement au compte de résultat.

Les sociétés du groupe Natixis Assurances sont locataires de plusieurs immeubles, et elles ne louent aucune immobilisation à des tiers.

1.4. FINANCEMENTS

Au mois de juillet 2019, Natixis Assurances a procédé à un remboursement partiel de 77 M€ de la ligne de crédit de 93 M€ accordée par Natixis. Puis, en décembre, elle a souscrit deux emprunts à durée déterminée de 10 ans : un emprunt subordonné de 30 M€ auprès de Natixis et un emprunt senior de 10 M€ auprès de BPCE Vie. Ces deux nouveaux emprunts servent à financer les prêts accordés à BPCE Vie et BPCE Prévoyance pour, consécutivement, 30 M€ et 10 M€ afin de couvrir leur besoin en exigence de capital.

1.5. ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Des événements climatiques majeurs sont survenus au cours de 2019. Au 31 décembre, l'évaluation globale de ces événements est estimée à 13,2 M€. Le résultat de réassurance de la filiale non vie est passé d'un produit de 1,5 M€ à 8,9 M€ au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique principalement par une forte sinistralité cédée liée aux catastrophes naturelles.

2. RÉFÉRENTIEL IFRS

2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ;
- au règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du Conseil National de la Comptabilité (CNC) sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;

- à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » a été adoptée par la Commission européenne le 23 octobre 2018 et elle est applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt exigible et différé lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal appliqué.

L'interprétation IFRIC 23 n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances arrêtés au 31 décembre 2019.

IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

L'amendement à la norme IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » a été adopté par la Commission européenne le 13 mars 2019. Il est applicable de manière obligatoire à Natixis Assurances à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cet amendement précise qu'en cas de survenance d'un événement modifiant, réduisant ou liquidant un régime, le coût des services rendus et le montant des intérêts nets postérieurs à ces événements sont à déterminer en utilisant les hypothèses actuarielles retenues à la date du changement.

L'application de l'amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances arrêtés au 31 décembre 2019.

Amendement « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015-2017 »

L'amendement a été adopté par la Commission européenne le 14 mars 2019 et il est applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Cet amendement relève du processus annuel d'amélioration qui vise à simplifier et à clarifier les normes comptables internationales.

Les normes suivantes sont modifiées : IAS 12 « Impôts sur le résultat » ; IAS 23 « Coût d'emprunt » ; IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; IFRS 11 « Partenariats ».

Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances.

Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 1 »

Les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020 sont d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est permise.

Ces amendements visent à définir des exceptions aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Ils ont fait l'objet d'une application anticipée chez Natixis Assurances. Après analyse, il s'est avéré que Natixis Assurances n'était pas concernée.

2.3. INCIDENCES DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 AU 1^{er} JANVIER 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 « Contrats de location » s'applique et remplace la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Les dispositions de la norme IFRS 16 portent principalement sur la comptabilisation en tant que preneur des contrats dits de location simple ou opérationnelle.

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Du point de vue du bailleur, aucun impact de première application de

la norme IFRS 16 n'a été constaté au 1^{er} janvier 2019, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par IFRS 16, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Natixis Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Les loyers relatifs à ces contrats sont comptabilisés en charge de la période parmi les charges générales d'exploitation.

Les principes comptables détaillés applicables aux contrats de location preneur sont présentés en note 4.2.4

1) Modalités et impacts de première application

La mise en œuvre de la norme IFRS 16 porte principalement sur les actifs immobiliers loués pour les besoins de l'exploitation à titre de bureaux.

Pour la première application de cette norme, la méthode rétrospective modifiée est appliquée.

Selon cette méthode, le montant des passifs locatifs est calculé sur la base des paiements résiduels, à la date de transition, en appliquant les taux d'actualisation afférents aux durées résiduelles des contrats.

En particulier, l'option de ne pas reconnaître au bilan les contrats d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 est appliquée et les coûts directs initiaux sont exclus de l'évaluation du droit d'utilisation. Les droits d'utilisation sont évalués en référence au montant des passifs locatifs déterminés à cette date.

Lors de la comptabilisation initiale, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif.

Lors des comptabilisations ultérieures, un impôt différé sera constaté au titre des différences temporelles nettes issues des variations des montants comptabilisés au titre du droit d'utilisation et du passif locatif. Aucun impact sur le montant des capitaux propres d'ouverture de Natixis Assurances n'a été constaté en application de la norme IFRS 16.

2) Passif locatif au 1^{er} janvier 2019

La valeur du passif locatif au 1^{er} janvier 2019, au titre de la première application d'IFRS 16, au poste *Autres dettes de financement* du bilan consolidé s'élève à 74,7 millions d'euros. Elle correspond à la valeur actualisée des paiements locatifs restant à payer sur la durée du contrat de location (au sens IFRS 16) au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'actualisation moyen pondéré retenu à cette date est de 0,5%.

L'impact des passifs locatifs peut être rapproché des informations relatives aux paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple et location-financement preneur, en intégrant les écarts suivants :

- les loyers portant sur des contrats déjà signés mais dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition à la date de transition à IFRS 16 ne sont pas pris en compte pour le calcul des droits d'utilisation et des passifs locatifs, ces loyers sont en revanche compris dans les engagements hors bilan ;
- les passifs locatifs sont initialement déterminés en actualisant les loyers sur la durée des contrats conformément à IFRS 16. Les loyers

compris dans les engagements hors bilan ne sont pas actualisés ;

- les passifs locatifs sont initialement déterminés sur la base des loyers hors TVA (que celle-ci soit récupérable ou non), les loyers compris dans les engagements hors bilan incluent la TVA non récupérable ;
- les contrats portant sur des biens de faible valeur et les contrats

de courte durée (y compris les contrats de courte durée en date de transition à IFRS 16) sont exclus du calcul des passifs locatifs conformément aux exemptions prévues par IFRS 16. Les contrats de courte durée sont en revanche compris dans les engagements hors bilan.

TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA NORME IAS 17 ET LA NORME IFRS 16 (EN K€)

Paielements minimaux futurs sur contrats de location simple au 31/12/2018	95 480
Paielements minimaux futurs sur contrats de location financement au 31/12/2018	0
Engagements sur contrats de location n'ayant pas débuté	0
Exemption des contrats à court terme	278
Exemption des contrats de faible valeur	194
Autres écarts de méthodes (appréciation de la durée des contrats, TVA et autres effets)	18 858
Valeur brute des passifs locatifs au 01/01/2019	76 150
Effet d'actualisation*	(1 465)
Passifs locatifs comptabilisés au bilan au 01/01/2019	74 685

* Ce montant correspond à la somme totale des intérêts sur passifs locatifs des contrats de location comptabilisés sous IFRS 16 en date de FTA.

3) Droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019

La valeur initiale de l'actif représentatif du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019 est de 74,7 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en k€)	12/2019			12/2018		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles						
Terrains et constructions	1 566	(606)	960	1 566	(520)	1 046
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs ⁽¹⁾	81 963	(10 365)	71 598	-	-	-
<i>Dont biens immobiliers</i>	81 963	(10 365)	71 598	-	-	-
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	40 417	(19 932)	20 485	34 809	(15 936)	18 873
Immobilisations incorporelles						
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	423 623	254 301	169 322	380 460	(224 811)	155 649
Autres	5 036	(2 506)	2 530	4 841	(2 268)	2 573
Total	634 568	(298 075)	336 493	421 676	(243 535)	178 141

(1) Données retraitées par rapport aux états financiers publiés en 2018.

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE

(en k€)	Valeur brute 31/12/2018	Impact FTA IFRS 16	Valeur brute 01/01/2019	Augmenta- tions	Diminutions	Variations de périmètre et autres	Actifs non courant destinées ⁽¹⁾	Valeur brute 31/12/2019
Immobilisations corporelles								
Terrains et constructions	1 566	-	1 566	-	-	-	-	1 566
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs ⁽¹⁾	-	74 685	74 685	7 278	-	-	-	81 963
<i>Dont biens immobiliers</i>	-	74 685	74 685	7 278	-	-	-	81 963
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	34 809	-	34 809	5 636	(28)	-	-	40 417
Immobilisations incorporelles								
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels	380 460	-	380 460	56 995	(13 832)	-	-	423 623
Autres	4 841	-	4 841	209	(14)	-	-	5 036
Total	421 676	149 369	571 045	77 397	(13 874)	-	-	634 568

(1) Données retraitées par rapport aux états financiers publiés en 2018.

CONTRATS DE LOCATION – PRENEUR

(en k€)	12/2019
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	331
Dotations aux amortissements au titre des droits d'utilisation	10 368
Paiements locatifs variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	10 699

(en k€)	12/2019
Charges de location au titre de contrats de courte durée	1 139
Charges de location portant sur des actifs de faible valeur	478
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	1 617

Les charges de location relatives aux contrats de faible valeur et aux contrats de courte durée sont enregistrées sur la ligne *Charges des autres activités* du compte de résultat consolidé.

PRODUITS DE SOUS-LOCATION TIRÉS D'ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Natixis Assurances ne dispose pas de produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation au 31 décembre 2019.

VENTILATION DES PASSIFS LOCATIFS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(en k€)	12/2019						Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Passifs locatifs	2 696	2 670	5 347	10 746	32 244	18 097	71 800

(en k€)	12/2019						Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de location contractés mais dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition	-	-	-	-	-	-	-

Natixis Assurances ne dispose pas de contrats de location contractés dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition au 31 décembre 2019.

2.4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire en 2019 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 31 décembre 2019 et notamment les textes entrés en vigueur en 2019.

2.5. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

IFRS 9 « Instruments financiers »

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire. Cette norme a été adoptée par la Commission européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;
- parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :
 - si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
 - si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-

values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,

- dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (*Solely Payments of Principal and Interests*) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI.

Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser a minima les pertes de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

Option de report de la mise en œuvre de la norme

Conformément au règlement UE 2017/1988 du 3 novembre 2017, les entités d'assurance, ainsi que les secteurs assurance des conglomérats financiers, peuvent désormais sur option et sous certaines conditions n'appliquer la norme IFRS 9 qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, et non pas dès le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, après analyse du poids des passifs

d'assurance dans le passif consolidé de Natixis Assurances, Natixis Assurances a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022. Toutefois, la compagnie a d'ores et déjà engagé des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille.

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

IFRS 17 devrait être applicable au 1^{er} janvier 2022. Néanmoins, la date d'application demeure incertaine tant au niveau de l'IASB qu'au niveau européen : l'IASB examinera au cours du premier trimestre 2020 un éventuel report de la date d'application de la norme au 1^{er} janvier 2023 et la norme n'a pas encore été adoptée au niveau Européen (si la date d'application demeure inchangée au niveau de l'IASB au 1^{er} janvier 2022, il est toutefois possible que l'Europe définisse une date d'application différente, par exemple au 1^{er} janvier 2023). La norme comprenant les amendements votés par l'IASB et la date d'application définitive devrait être publiée mi-2020 tandis que le processus d'adoption de la norme au niveau européen se poursuivra en 2020.

La norme IFRS 17 remplacera la norme IFRS 4 et elle définit notamment :

- le niveau de regroupement des contrats (contrats émis au plus à un an d'intervalle, soumis à des risques similaires et gérés ensemble) aux fins d'estimation de leur niveau de rentabilité ;

- le modèle comptable applicable en fonction des caractéristiques du contrat : (I) approche simplifiée pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à un an, (II) variable fee approach pour les contrats dits « participatifs directs », (III) le modèle général pour les contrats ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes ;

- la présentation des états financiers et les informations à fournir en annexe.

Cette norme va modifier en profondeur le mode d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

En dépit des incertitudes pesant encore sur la norme (date d'application, adoption par l'IASB d'amendements à la norme), Natixis Assurances s'est dotée de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et a poursuivi en 2019 les travaux d'implémentation initiés en 2018 : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises. Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités, qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	12/2019		12/2018		Dates d'entrée/ sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, 1855 LUXEMBOURG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCP Ostrum Ultra Short Term	SORTI	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	0 %	0 %	30 %	30 %	2013/2019
FCP ABP Vie Mandat	SORTI	5-7, rue de Monttessuy 75340 PARIS Cedex 07	0 %	0 %	100 %	100 %	2016/2019
FCT TULIP NOTE	IG	41, rue Delizy 93500 PANTIN	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	41, rue Delizy 93500 PANTIN	100 %	100 %	0 %	0 %	2019
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex	50 %	50 %	49 %	49 %	1997
Adir	MEE	Banque Byplos, avenue Elias Sarkis, BEYROUTH (LIBAN)	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66, avenue du Maine 75014 PARIS	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO Paris	MEE	28-32, avenue Victor Hugo 75116 PARIS	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

Le FCT Tulip Note est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Natixis Assurances de façon rétrospective. Il s'agit d'un fonds de prêts résidentiels néerlandais garantis par l'État néerlandais.

Entrées de périmètre

- Consolidation en intégration globale du FCT NA F ECO IMM II de façon rétrospective. Il s'agit d'un fonds de prêts immobiliers hypothécaires dans la zone Euro.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation au 1^{er} janvier 2019 du FCP Ostrum Ultra Short Term à la suite de la cession de parts permettant de passer sous les seuils de consolidation.
- Déconsolidation en date du 1^{er} avril 2019 du fonds de capital investissement ABP Vie Mandat à la suite de la diminution importante de l'actif net du fonds.

Variations du pourcentage d'intérêts

- Des rachats de titres BPCE IARD auprès des minoritaires du groupe BPCE : le pourcentage de détention de BPCE IARD passe à 50 % mais l'organe central de gestion existant n'a pas évolué et reste Covéa Coopération, la méthode d'intégration demeure inchangée (MEE).

3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières sont les suivants :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité, seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

3.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

La liste ci-après présente les entités non consolidées de Natixis Assurances. Les véhicules de placement dont la situation nette est supérieure à 0,5 % de la valeur totale des placements de Natixis Assurances, soit 401 M€ au 31/12/2019, et dont le pourcentage de détention dépasse 25 % sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de l'entité	% de détention 2019	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
SCPI ATLANTIQUE MUR REGIONS	80 %	22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ	55 %	43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OPCI FRANCEEUROP IMMO P	54 %	22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ PLUS	53 %	43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI IMMO ÉVOLUTIF	50 %	22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE	39 %	43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AAA ACTIONS AGR ALIMENTAIRE	36 %	43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C	34 %	59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SÉLECTION PROTECTION 85 R FCP 4DEC	28 %	43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.5. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les participations non consolidées au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Libellé de l'entité	% de détention 2019	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	2 %	118 Avenue de Paris 79000 NIORT	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	2 %	534 Rue de Neudorf 2220 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCI FONCIÈRE 2	100 %	22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Seuil de matérialité non atteint
SCI FLI	7 %	22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AEDIFEX LIFE	100 %	Avenue du Port 86C/320 1000 W (BELGIQUE)	Seuil de matérialité non atteint

3.6. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

Natixis Assurances ne dispose pas d'intérêts minoritaires significatifs au 31 décembre 2019.

3.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les sociétés BPCE IARD, Adir et Ecureuil Vie Développement, mises en équivalence, impactent les comptes consolidés de Natixis Assurances de 119 M€ au bilan (*Investissements dans les entreprises associées*) et de 10 M€ dans le résultat net.

La SCI Tour Duo, également mise en équivalence, est comptabilisée dans la rubrique *Immobilier de placement* en tant que placement lié aux activités d'assurance. Elle impacte les comptes consolidés de Natixis Assurances de 99 M€ au bilan et n'a pas d'impact significatif sur le résultat net.

3.8. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les entités structurées non consolidées détenues par Natixis Assurances sont exclusivement des véhicules de placement détenus en représentation de ses engagements techniques ou de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des intérêts détenus par Natixis Assurances dans des entités structurées non consolidées, ainsi que l'exposition maximale au risque de perte attribuable à ces mêmes intérêts. L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant cumulé des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés. La taille des entités structurées présentées correspond au total des émissions au passif du bilan des véhicules de titrisation et à l'actif net des fonds de placement.

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris UC)	0	8 661
Actifs financiers disponibles à la vente	557	4 314
Prêts et créances	0	0
Total Actif	557	12 976
Engagements de financement donnés	53	623
Exposition maximale au risque de perte	610	13 599
Taille des entités structurées	1 579	201 447

3.9. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Natixis Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyse de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet annuellement d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant ; ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier, la SCI Duo Paris et de la SPPICAV Nami Investment.

4.2.4. Opérations de location

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Natixis Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- le montant initial du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que Natixis Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour Natixis Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. Natixis Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne *Charges de financement* et sur la ligne *Autres produits et charges opérationnels courants*. Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne *Autres dettes de financement* au passif du bilan consolidé.

4.2.5. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement est, en résumé, le suivant :

- **actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM)** : portefeuille géré en extinction ; initialement emprunts d'Etat à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7 ⁽¹⁾. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- **actifs disponibles à la vente (AFS)** : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en capitaux propres ;
- **actifs détenus à des fins de transaction (trading)** : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **actifs en option de juste valeur (JVO)** : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **placements en représentation des contrats en unités de compte** : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur.

Comptabilité de couverture

Au 31 décembre 2019, Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel à fin 2019 de 225 M€. Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 5.2.1).

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car Natixis Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Décomptabilisation

Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg), cette source de

prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN⁽¹⁾ de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Ostrum Asset Management ;

- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;

- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours), récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;

- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion. Le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :

- l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,

- l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,

- compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,

- l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;

- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 %. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers

- **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (LexiFi), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques.

- **Investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté.

- **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière confrontation mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;

(1) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs)

- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts ; cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens ;

• **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après. (cf. 5.3. Risques financiers)

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (705 k€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2019, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit

- les titres notés entre A et AAA représentent 66 % de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 26 % de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2 % de l'encours ;
- les titres non notés représentent 6 % de l'encours.

Secteurs d'activité

- 32 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 34 % des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 34 % des émetteurs du secteur financier (dont 69 % notés entre A et AAA)

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n°2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 1 107 M€ ;

Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 5 M€ à fin décembre 2019). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un spread élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (29 à fin 2019) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 2 260 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 2 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2019.

Investissements « alternatifs » de Natixis Assurances

Ils sont limités à 576 M€, ce qui représente 0,84% de la valeur des placements des fonds euros.

Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifié des OPCVM détenus,
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2019.

4.2.6. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au premier euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée trimestriellement.

Conformément à IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

4.2.7. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes

à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

4.2.8. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding et la réserve de réévaluation des actifs non AFS nette de PB et d'impôt différés.

4.2.9. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock de réserve de capitalisation

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance, mise à jour en 2007, stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture de 145 M€ ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 69 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéfices (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8).

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

4.2.10. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits.

4.2.11. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

4.2.12. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4).

• **Provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'Assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées.

• **Provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes d'invalidité (garantie responsabilité civile - RC) sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05, TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien du BCAC et les provisions de rentes prévoyance liées au risque dépendance sont provisionnées selon une loi de maintien fournie par le réassureur apéritur.

• **Provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément au règlement ANC n° 2015-11 Art 142-6. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats.

• **Provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantissant viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1^{er} février 2016.

• **Provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties Dommages et Prévoyance.

• **Provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des

frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

• **Provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres.

• **Provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer.

• **Provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies d'assurance vie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans.

• **Provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion.

• **Provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode de Black-Scholes (stochastique) est utilisée pour calculer le montant de cette provision.

• **Frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

4.2.13. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à la réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La *synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance* de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value ».



Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour l'année 2020 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2019, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2019 est de 89 % contre 88 % au 31 décembre 2018.

PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarii de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2019, comme en 2018, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

4.2.14. Provisions d'égales

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égales constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les

conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires et Caisses d'Épargne, 100 % pour le crédit-bail, nulle pour l'ADE des Caisses d'Épargne et pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

4.2.15. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place pour ses filiales françaises, un régime de retraite à cotisations définies de type « article 83 » au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées. Une somme de 1 147 k€ a été acquittée au titre de l'exercice 2019.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 700 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance correspondant à la constitution d'une retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, la cotisation étant intégralement à la charge de l'entreprise.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie et BPCE Relation Assurances.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 4 512 k€ dont 2 926 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et 1 586 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut des filiales françaises de Natixis Assurances ressort à 11 369 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,50 % et 1,24 % ;
- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 0,50 % ;
- taux d'inflation : 1,60 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,28 % pour les cadres et les non-cadres ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Vie : 9,91 % avant 35 ans, 5,25 % entre 35 et 44 ans, 3,06 % entre 45 et 54 ans, 1,17 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE Vie : 4,13 % avant 35 ans, 2,10 % entre 35 et 44 ans, 1,29 % entre 45 et 54 ans, 0,30 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Assurances : 7,56 % avant 35 ans, 4,01 % entre 35 et 44 ans, 2,34 % entre 45 et 54 ans, 0,89 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE Assurances : 3,16 % avant 35 ans, 1,60 % entre 35 et 44 ans, 0,99 % entre 45 et 54 ans, 0,23 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de BPCE APS : 6,06 % avant 35 ans, 3,21 % entre 35 et 44 ans, 1,87 % entre 45 et 54 ans, 0,72 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non-cadres de BPCE APS : 2,53 % avant 35 ans, 1,28 % entre 35 et 44 ans, 0,79 % entre 45 et 54 ans, 0,19 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de GIE RA : 7,71 % avant 35 ans, 4,08 % entre 35 et 44 ans, 2,38 % entre 45 et 54 ans, 0,91 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;

- taux de turnover des non-cadres de GIE RA : 3,22 % avant 35 ans, 1,63 % entre 35 et 44 ans, 1,00 % entre 45 et 54 ans, 0,24 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans.

Au 31 décembre 2019, les actifs admis en couverture sont de 3 431 k€ et l'engagement net total s'établit à 7 938 k€.

Médaille du travail

Elle est décernée aux collaborateurs en activité qui justifient de l'acquisition du nombre d'années requis pour prétendre aux échelons suivants :

- 20 ans de service : médaille d'argent ;
- 30 ans de service : médaille de vermeil ;
- 35 ans de service : médaille d'or ;
- 40 ans de service : médaille grand or.

Le montant de la prime correspond à : (Salaire brut mensuel x nombre de mois de présence) / (nombre d'années correspondant à la médaille x 12 mois)

Au 31 décembre 2019, l'engagement calculé par un actuair indépendant est évalué à 4 326 k€. Les calculs ont été effectués individuellement et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,25 % et 0,65 % ;
- taux d'inflation : 1,60 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,28 %.

Congés anniversaire

Natixis Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 0,15 % et 0,55 % ;
- taux d'inflation : 1,60 %.

L'engagement total ressort à 3 552 k€ dont 3 013 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice.

4.2.16. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur nette dans les comptes individuels.

4.2.17. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe.

Enregistrer cette variation en *Résultat* introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

4.3.4. Plus ou moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode FIFO sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat. En effet, afin de respecter les critères normatifs d'IAS 39, les titres AFS sont identifiés à l'achat et regroupés dans un même portefeuille. A la vente, les plus ou moins-values sont directement imputées aux capitaux-propres.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

4.3.7. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode ABC d'allocation des coûts (*Activity Based Costing*). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

4.3.8. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours Vie, les commissions assises sur le résultat technique Prévoyance, les commissions de performance en Dommages et Prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

4.3.9. Impôts sur les résultats

Au titre de l'exercice 2019, le taux normal de l'impôt sur les sociétés

pour les sociétés établies en France est fixé à :

- 28 % dans la limite de 500 € du bénéfice imposable ;
- 31 % pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ et un bénéfice supérieur à 500 € ;
- et 33 1/3 % pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€ et un bénéfice supérieur à 500 €.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Le taux d'impôt français (hors contribution sociale) sera ensuite ramené à :

- pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ : 28 % en 2020, 26,5 % en 2021 et 25 % à partir de 2022.
- pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€ : 31 % en 2020, 27,5 % en 2021 et 25 % à partir de 2022.

Quant à la filiale luxembourgeoise, Natixis Life, le taux d'impôt a été abaissé par les instances luxembourgeoises à 24,94 % (contre 26,01 % auparavant)

Pour le calcul des impôts différés, Natixis Assurances applique le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2022.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation* avec les impôts et taxes et non pas en *Impôts sur les résultats*.

4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et Garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1.1. Placements

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	12/2019		12/2018	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	125 683	-	126 504	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 015 766	1,17 %	916 016	1,12 %
Immobilier de placement en UC	456 030	0,52 %	428 103	0,54 %
Immobilier de placement	1 597 479	1,84 %	1 470 623	1,83 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	940 136	1,08 %	1 325 487	1,60 %
Obligations disponibles à la vente	41 027 769	47,13 %	39 172 945	47,52 %
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 317 724	2,66 %	1 814 570	2,20 %
Obligations	44 285 628	50,87 %	42 313 001	52,00 %
Actions disponibles à la vente	1 587 916	1,82 %	1 277 286	1,60 %
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0 %	-	0 %
Actions	1 587 916	1,82 %	1 277 286	2,00 %
OPCVM disponibles à la vente	6 060 322	6,96 %	4 763 772	5,90 %
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	667 157	0,77 %	365 592	0,40 %
OPCVM détenus à des fins de transaction	2 202 200	2,53 %	4 716 307	5,80 %
OPCVM	8 929 679	10,26 %	9 845 671	11,88 %
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	54 803 224	62,96 %	53 435 958	66,00 %
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>940 136</i>	<i>1,08 %</i>	<i>1 325 487</i>	<i>1,60 %</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>48 676 007</i>	<i>55,92 %</i>	<i>45 214 002</i>	<i>56,00 %</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>5 187 081</i>	<i>5,96 %</i>	<i>6 896 468</i>	<i>8,00 %</i>
Prêts & créances	13 917 983	15,99 %	13 059 488	16,00 %
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	16 713 441	19,20 %	13 403 300	17,89 %
Instruments dérivés actifs	17 785	0,02 %	17 368	0 %
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	87 049 912	100 %	81 386 737	100 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(62 438)		(15 004)	

(1) Hors immobilier de placement.

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

(en k€)	12/2019		12/2018	
	Valeur au bilan	dont entreprises liées	Valeur au bilan	dont entreprises liées
Immobilier de placement au coût amorti	125 683	-	126 504	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 015 766	-	916 016	-
Immobilier de placement en UC	456 030	-	428 103	-
Immobilier de placement	1 597 479	-	1 470 623	-
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	940 136	24 056	1 325 487	35 548
Obligations disponibles à la vente	41 027 769	792 812	39 172 945	787 116
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 317 724	321 376	1 814 570	337 597
Obligations	44 285 628	1 138 245	42 313 001	1 160 260
Actions disponibles à la vente	1 587 916	28 285	1 277 286	5 327
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 587 916	28 285	1 277 286	5 327
OPCVM disponibles à la vente	6 060 322	85 784	4 763 772	84 428
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	667 157	-	365 592	-
OPCVM détenus à des fins de transaction	2 202 200	-	4 716 307	-
OPCVM	8 929 679	85 784	9 845 671	84 428
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	54 803 224	1 252 314	53 435 958	1 250 015
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>940 136</i>	<i>24 056</i>	<i>1 325 487</i>	<i>35 548</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>48 676 007</i>	<i>906 882</i>	<i>45 214 002</i>	<i>876 870</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>5 187 081</i>	<i>321 376</i>	<i>6 896 468</i>	<i>337 597</i>
Prêts & créances	13 917 983	360 205	13 059 488	24 974
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	16 713 441	2 089 275	13 403 300	1 530 332
Instruments dérivés actifs	17 785	4 933	17 368	6 445
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	87 049 912	3 706 727	81 386 737	2 811 766
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(62 438)	(24 723)	(15 004)	(9 850)

(1) Hors immobilier de placement.

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	12/2019				12/2018			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
Immobilier de placement	1 352 717	1 624 004	1 597 479	271 287	1 280 244	1 494 166	1 470 623	213 922
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	940 136	1 156 198	940 136	216 062	1 325 487	1 549 559	1 325 487	224 072
Obligations disponibles à la vente	37 504 707	41 027 769	41 027 769	3 523 061	36 965 288	39 172 945	39 172 945	2 207 656
Obligations en option de juste valeur	2 167 286	2 317 724	2 317 724	150 438	1 789 993	1 814 570	1 814 570	24 577
Obligations	40 612 129	44 501 691	44 285 628	3 889 562	40 080 768	42 537 073	42 313 001	2 456 304
Actions disponibles à la vente	1 280 636	1 587 916	1 587 916	307 281	1 217 844	1 277 286	1 277 286	59 442
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	1 280 636	1 587 916	1 587 916	307 281	1 217 844	1 277 286	1 277 286	59 442
OPCVM disponibles à la vente	5 435 948	6 060 322	6 060 322	624 374	4 663 163	4 763 772	4 763 772	100 609
OPCVM en option de juste valeur	708 067	667 157	667 157	(40 910)	383 684	365 592	365 592	(18 093)
OPCVM détenus à des fins de transaction	2 204 139	2 202 200	2 202 200	(1 939)	4 719 613	4 716 307	4 716 307	(3 306)
OPCVM	8 348 153	8 929 679	8 929 679	581 525	9 766 460	9 845 671	9 845 671	79 210
Prêts et créances	13 917 983	13 917 983	13 917 983	-	13 059 488	13 059 488	13 059 488	-
Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)	64 158 901	68 937 269	68 721 207	4 778 368	64 124 560	66 719 517	66 495 445	2 594 957

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 12/2019			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	125 683	-	-	125 683
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 015 766	-	-	1 015 766
Immobilier de placement en UC	456 030	-	-	456 030
Immobilier de placement	1 597 479	-	-	1 597 479
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	940 136	-	-	940 136
Obligations disponibles à la vente	41 027 769	(24 093)	(421)	41 003 255
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 317 724	-	(6 781)	2 310 94
Obligations	44 285 628	(24 093)	(7 201)	44 254 334
Actions disponibles à la vente	1 587 916	-	(155)	1 587 762
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 587 916	-	(155)	1 587 762
OPCVM disponibles à la vente	6 060 322	-	(13 204)	6 047 118
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	667 157	-	-	667 157
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	2 202 200	-	-	2 202 200
OPCVM	8 929 679	-	(13 204)	8 916 475
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	54 803 224	(24 093)	(20 560)	54 758 571
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>940 136</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>940 136</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>48 676 007</i>	<i>(24 093)</i>	<i>(13 779)</i>	<i>48 638 135</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>5 187 081</i>	<i>-</i>	<i>(6 781)</i>	<i>5 180 300</i>
Prêts & créances	13 917 983	-	-	13 917 983
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	16 713 441	-	-	16 713 441
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	87 032 126	(24 093)	(20 560)	86 987 474

(1) Hors immobilier de placement.

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENT

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 12/2018			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	126 504	-	-	126 504
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	916 016	-	-	916 016
Immobilier de placement en UC	428 103	-	-	428 103
Immobilier de placement	1 470 623	-	-	1 470 623
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1 325 487	-	-	1 325 487
Obligations disponibles à la vente	39 172 945	(9 273)	9 527	39 173 199
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 814 570	-	-	1 814 570
Obligations	42 313 001	(9 273)	9 527	42 313 255
Actions disponibles à la vente	1 277 286	-	(103)	1 277 183
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 277 286	-	(103)	1 277 183
OPCVM disponibles à la vente	4 763 772	-	2 213	4 765 985
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	365 592	-	-	365 592
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 716 307	-	-	4 716 307
OPCVM	9 845 671	-	2 213	9 847 883
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	53 435 958	(9 273)	11 637	53 438 322
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>1 325 487</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 325 487</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>45 214 002</i>	<i>(9 273)</i>	<i>11 637</i>	<i>45 216 366</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>6 896 469</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 896 468</i>
Prêts & créances	13 059 488	-	-	13 059 488
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	13 403 300	-	-	13 403 300
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	81 369 369	(9 273)	11 637	81 371 732

(1) Hors immobilier de placement.

PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

Natixis Assurances réalise des opérations de prêts et pensions de titres pour un montant de respectivement 2 635 M€ et 1 422 M€. Une partie de ces opérations est réalisée avec Natixis.

Prêts (en k€)	Valeur au bilan	Valeur au bilan
	12/2019	12/2018
NATIXIS	2 634 923	1 637 186
Total Prêts	2 634 923	1 637 186

Pensions (en k€)	Valeur au bilan	Valeur au bilan
	12/2019	12/2018
NATIXIS	-	43 465
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	784 275	2 122 799
CRÉDIT AGRICOLE	116 893	1 515 480
HSBC	230 404	214 079
BARCLAYS	107 802	175 133
CRÉDIT SUISSE	6 751	93 089
BNP PARIBAS	148 930	47 182
MORGAN STANLEY	27 002	-
GOLDMAN SACHS	-	90 335
MERRILL LYNCH	-	1 638
Total Pensions	1 422 057	4 303 201

5.1.2. Passifs financiers

PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	12/2019			12/2018		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	20 189 904	76 %	(2)	20 146 175	79 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		4 936 870	18 %		3 958 558	15 %
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales ⁽¹⁾	-	25 126 774	94 %	-	24 105 283	94 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 495 193	1 442 753	5 %	1 559 589	1 519 793	6 %
Passifs locatifs - IFRS 16	71 802	71 802	0 %	-	-	0 %
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 566 995	1 514 555	6 %	1 559 589	1 519 793	6 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	11 114	11 114	0 %	10 318	10 318	0 %
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	11 114	11 114	0 %	10 318	10 318	0 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	62 438	62 438	0,2 %	15 004	15 004	0,1 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	26 714 881	100 %	-	25 650 398	100 %

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2019					12/2018				
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues*	Exposition nette
Instruments dérivés	714	-	714	714	-	5 076	965	4 111	4 111	-
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	714	-	714	714	-	5 076	965	4 111	4 111	-

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2019					12/2018				
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	3 963	965	2 999	2 999	-
Opérations de pensions de titres	1 422 057	-	1 422 057	1 420 779	1 278	4 303 201	-	4 303 201	4 260 019	43 182
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 422 057	-	1 422 057	1 420 779	1 278	4 307 164	965	4 306 200	4 263 018	43 182

*Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés	12/2019	12/2018
Frais externes de gestion des placements	(47 932)	(66 151)
Frais internes de gestion des placements	(10 383)	(7 461)
Frais de gestion	(58 315)	(73 612)

Immobilier de placement	12/2019	12/2018
Produits des placements	68 282	61 508
Charges des placements	(20 753)	(19 973)
Frais de gestion	(6 032)	(5 572)
Variation de juste valeur hors cessions	79 866	82 699
Plus ou moins-values de cession	1	17 162
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	121 364	135 824

Placements détenus jusqu'à l'échéance	12/2019	12/2018
Produits des placements	71 542	92 514
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	385	253
Variation des dépréciations	-	(5)
Produits financiers nets de charges	71 927	92 762

Placements disponibles à la vente	12/2019	12/2018
Produits des placements	1 013 953	1 006 184
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	181 940	91 153
Variation des dépréciations	(55 886)	(88 592)
Produits financiers nets de charges	1 140 007	1 008 745

Placements en option de juste valeur	12/2019	12/2018
Produits des placements	116 234	124 419
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	103 045	(79 462)
Ajustement Acav	1 673 229	(1 005 467)
Plus ou moins-values de cession	33 057	5 335
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	(2 636)
Produits financiers nets de charges	1 925 565	(957 811)

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés	12/2019	12/2018
Produits des placements	4 571	13 471
Charges des placements	(72 422)	(32 470)
Variations de juste valeur hors cession	(33 060)	(8 809)
Plus ou moins-values de cession	(15 045)	(31 633)
Produits financiers nets de charges	(115 956)	(59 441)

Prêts et créances	12/2019	12/2018
Produits des placements	412 654	225 049
Charges des placements	(154 453)	(4 248)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	135	-
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	258 336	220 801

Total des placements des activités d'assurance	12/2019	12/2018
Frais de gestion non ventilés	(58 315)	(73 612)
Immobilier de placement	121 364	135 824
Placements détenus jusqu'à l'échéance	71 927	92 762
Placements disponibles à la vente	1 140 007	1 008 745
Placements en option de juste valeur	1 925 565	(957 811)
Placements détenus à des fins de transaction	(115 956)	(59 441)
Prêts et créances	258 336	220 801
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	3 342 928	367 268

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 27 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à Natixis Investment Managers.

5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	12/2018	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet ⁽¹⁾	Entrée/sortie de périmètre ⁽²⁾	12/2019
Placements détenus jusqu'à l'échéance	1 360	-	-	(461)	-	899
Placements disponibles à la vente	211 270	55 886	(98 590)	-	(5 405)	163 161
<i>dont immobilier</i>	60 161	2 285	(55 040)	-	-	7 406
<i>dont obligations</i>	37 822	11 781	-	-	-	49 603
<i>dont actions et OPCVM</i>	113 287	41 820	(43 550)	-	(5 405)	106 152
Total Provisions pour dépréciation	212 630	55 886	(98 590)	(461)	(5 405)	164 060

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

(2) Sortie du fonds ABP Vie Mandat à partir du 01/04/2019

5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera à la note § 4.2.5.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2019			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilier de placement	1 471 796	-	1 471 796	-
Obligations	41 027 769	35 780 418	2 681 186	2 566 164
Actions	1 514 354	1 456 435	57 915	4
OPCVM	5 974 538	3 910 603	2 063 934	-
Titres de participation	159 347	(13)	153 650	5 710
Actifs financiers disponibles à la vente	48 676 007	41 147 444	4 956 685	2 571 879
Obligations	2 317 724	98 370	642 951	1 576 403
OPCVM	2 869 357	2 327 550	541 807	-
Actifs financiers en juste valeur par résultat	5 187 081	2 425 920	1 184 758	1 576 403
Instruments dérivés actifs	17 785	12 167	5 619	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(62 438)	(32 306)	(30 133)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	53 818 435	43 553 224	6 116 929	4 148 281
% N	100%	80,9%	11,4%	7,7%
% N-1	100%	81,6%	10,8%	7,5%

Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

• Actifs financiers disponibles à la vente :

- En niveau 2 :

- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement
- SCI (SCI Foncière 2, SCI FLI, SCI FLI 2) et actions BP Développement
- SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement
- SICAV belge

- En niveau 3 :

- 102 obligations évaluées par moins de 4 contributeurs
- Titres de participation : Inter Mutuelle Assistance et Surassur

• Actifs financiers en juste valeur par résultat :

- En niveau 2 : SCPI peu liquides
- En niveau 3 : 90 Obligations évaluées par moins de 4 contributeurs

• Instruments dérivés :

- En niveau 1 : contrats Futures listés
- En niveau 2 : Caps, swaps de taux et devise, CDS

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2018			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilier de placement	1 344 119	-	1 344 119	-
Obligations	39 172 945	33 218 342	3 614 720	2 339 883
Actions	1 219 591	1 129 986	50 700	38 906
OPCVM	4 679 344	3 298 795	1 380 550	-
Titres de participation	142 122	-	136 795	5 327
Actifs financiers disponibles à la vente	45 214 002	37 647 123	5 182 764	2 384 116
Obligations	1 814 570	88 900	179 999	1 545 670
OPCVM	5 081 899	4 799 441	282 457	-
Actifs financiers en juste valeur par résultat	6 896 469	4 888 341	462 457	1 545 670
Instruments dérivés actifs	17 368	2 213	15 155	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(15 005)	(86)	(14 919)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	52 112 834	42 537 591	5 645 457	3 929 786
% N	100%	81,6%	10,8%	7,5%
% N-1	100%	81,9%	7,8%	10,3%

Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

• Actifs financiers disponibles à la vente :

- En niveau 2 :

- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement
- SCI (SCI Foncière 2, SCI FLI, SCI FLI 2) et actions BP Développement
- SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement
- SICAV belge

- En niveau 3 :

- 87 obligations évaluées par moins de 4 contributeurs
- Parts de la SCI Tour W
- Titres de participation : Inter Mutuelle Assistance et Surassur

• Actifs financiers en juste valeur par résultat :

- En niveau 2 : SCPI peu liquides
- En niveau 3 : 78 Obligations évaluées par moins de 2 contributeurs

• Instruments dérivés :

- En niveau 1 : contrats Futures listés
- En niveau 2 : Caps, swaps de taux et devise, CDS

Changements de niveau

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	38 225 327	5 537 286	2 509 324	46 271 937
Acquisition	4 400 205	998 788	954 165	6 353 158
De 1 à 2	-	480 967	-	480 967
De 1 à 3	-	-	4 713	4 713
De 2 à 1	764 092	-	-	764 092
De 2 à 3	-	-	680 079	680 079
De 3 à 1	163 600	-	-	163 600
De 3 à 2	-	571 683	-	571 683
Total	43 553 224	7 588 725	4 148 281	55 290 231

Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 545 670	118 008	-	230 620	(265 223)	(52 672)	-	-	1 576 403
Actifs financiers disponibles à la vente	2 384 115	(7 799)	(192)	723 545	(578 131)	(634 452)	684 794	-	2 571 879
Total	3 929 786	110 209	(192)	954 165	(843 354)	(687 125)	684 794	-	4 148 282

5.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit des swaps de change en couverture de portefeuilles obligataires libellés en dollar. La couverture a été reconnue efficace et comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2019			Valeur notionnelle totale	Notation de crédit					Juste valeur
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	12/2019	AAA	AA	A	BBB	non noté	12/2019
Swaps de change	-	-	224 639	224 639	-	-	224 639	-	-	(24 093)
TOTAL	-	-	224 639	224 639	-	-	224 639	-	-	(24 093)

5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2019			Valeur notionnelle totale	Notation de crédit					Juste valeur
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans	12/2019	AAA	AA	A	BBB	non noté	12/2019
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de change ⁽¹⁾	-	92 023	130 677	222 700	-	-	222 700	-	-	(1 134)
CDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps et CDS	-	92 023	130 677	222 700	-	-	222 700	-	-	(1 134)
Caps achetés ⁽²⁾	900 000	2 500 000	1 000 000	4 400 000	-	-	4 000 000	400 000	-	713
Caps vendus ⁽²⁾	900 000	2 500 000	1 000 000	4 400 000	-	-	4 000 000	400 000	-	-
Puts actions achetés	1 424 419	-	-	1 424 419	-	-	-	-	1 424 419	7 638
Puts actions vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Calls actions vendus	712 209	-	-	712 209	-	-	-	-	712 209	(32 150)
Options	3 936 628	5 000 000	2 000 000	10 936 628	-	-	8 000 000	800 000	2 136 628	(23 799)
Change à terme	26 250	-	-	26 250	-	-	-	-	26 250	4 373
Autres	26 250	-	-	26 250	-	-	-	-	26 250	4 373
TOTAL	3 962 878	5 092 023	2 130 677	11 185 578	-	-	8 222 700	800 000	2 162 878	(20 560)

(1) Inclut la CVA / DVA

(2) La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 600 M€ et une juste valeur totale de +16 k€.

5.3. RISQUES FINANCIERS

5.3.1. Méthode de gestion des risques

En Assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de durée permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Le choix de la répartition entre placements relevant des articles R. 343-9 et R.343-10 découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Ostrum Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Ostrum Asset Management.

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2019					Secteurs d'activité au 31/12/2018				
	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	633 842	-	27 935	278 358	940 136	1 000 444	40 546	44 947	239 551	1 325 487
Obligations disponibles à la vente	12 770 234	510 039	13 110 135	14 637 360	41 027 769	12 165 811	1 674 487	10 738 991	14 593 656	39 172 945
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	98 370	34 036	2 185 318	-	2 317 724	88 900	34 651	1 561 018	130 000	1 814 570
Total obligations	13 502 447	544 075	15 323 388	14 915 719	44 285 628	13 255 155	1 749 684	12 344 956	14 963 207	42 313 001
% N	30,5 %	1,2 %	34,6 %	33,7 %	100 %	31,3 %	4,1 %	29,2 %	35,4 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	648 474	6 187	1 155 117	683 876	2 493 654	855 820	176 298	1 093 995	1 232 044	3 358 157
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	2 658 955	226 388	4 707 458	6 655 203	14 248 003	3 141 043	741 564	4 965 559	6 979 775	15 827 941
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	10 195 017	311 501	9 460 814	7 576 640	27 543 971	9 258 291	831 822	6 285 403	6 751 388	23 126 903

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Dont 23% notés AA ou AAA (2018 : 22 %) et dont 69 % notés A ou AA ou AAA (2018 : 67%).

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2019												12/2018
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	396	436 845	145 370	356 179	-	59	751	128	-	272	135	940 136	1 325 487
Obligations disponibles à la vente	2 450 080	13 619 284	11 170 682	10 830 312	587 434	116 540	-	-	-	5 340	2 248 098	41 027 769	39 172 945
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	98 370	104 035	1 428 066	368 742	-	-	-	-	-	-	318 511	2 317 724	1 814 570
Total obligations	2 548 846	14 160 165	12 744 118	11 555 233	587 434	116 598	751	128	-	5 612	2 566 744	44 285 628	42 313 001
% N	5,8 %	32 %	29 %	26 %	1,3 %	0,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5,8 %	100 %	
% N-1	6,3 %	32 %	25 %	28 %	2,0 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	7,0 %		100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	180 180	725 634	646 573	848 562	22 050	18 969	-	-	-	-	51 686	2 493 654	3 358 157
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	811 730	3 467 129	4 226 897	4 555 577	312 795	35 744	-	-	-	5 612	832 520	14 248 003	15 827 941
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 556 936	9 967 401	7 870 648	6 151 094	252 589	61 885	751	128	-	-	1 682 539	27 543 971	23 126 903

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT, des obligations « senior » émises notamment par les groupes ITM Entreprises, Artémis et des obligations structurées.

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINES DE LA ZONE EURO

Dettes souveraines (en k€)	Pays	Valeur au bilan (1)	
		2019	Pro forma 2018
Titres disponibles à la vente	France	8 631 290	8 346 638
	Belgique	1 058 468	807 004
	Espagne	697 457	637 238
	Italie	569 946	778 076
	Luxembourg	530 159	489 026
	Allemagne	311 420	228 702
	Portugal	186 308	168 839
	États-Unis d'Amérique	150 003	149 963
	Pologne	116 477	92 378
	Slovaquie	98 099	93 627
	Autriche	89 765	93 360
	Pays-Bas	73 533	91 384
	Royaume-Uni	70 103	-
	Philippines	57 396	51 275
	Canada	43 719	44 558
	Chili	41 921	37 984
	Finlande	30 242	41 511
	Slovénie	13 930	14 248
	Total	12 770 234	12 165 811
Titres détenus jusqu'à l'échéance	France	320 658	681 294
	Italie	300 431	306 348
	Autriche	12 753	12 801
	Total	633 842	1 000 444
Titres en juste valeur par résultat	Luxembourg	98 370	88 900
	Total	98 370	88 900
Total des dettes souveraines		13 502 447	13 255 155

(1) Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessus a été, exclusivement déterminée à partir de cotations de niveau 1.

5.3.3. Risque de liquidité

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2019 par échéance			Valeur comptable 12/2019	Valeur comptable 12/2018
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	775	83 000	425 000	508 775	508 768
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total Emprunts à durée déterminée	775	83 000	425 000	508 775	508 768
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	877	-	273 500	274 377	274 386
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	34	-	251 000	251 034	251 069
Total Emprunts à durée indéterminée	912	-	524 500	525 412	525 455
Total Dettes subordonnées	1 687	83 000	949 500	1 034 187	1 034 223
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	16 567	392 000	-	408 567	485 571
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total Dettes de financement	18 253	475 000	949 500	1 442 753	1 519 794

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1^{re} date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

5.3.4. Risques de marché

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Décomposition des actions par zone géographique - valeur comptable 31/12/2019 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 541 310	46 606	-	6 060 322	7 648 238
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	667 157	667 157
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	2 202 200	2 202 200
Titres de participation disponible à la vente	-	-	-	-	-
Total Actions et OPCVM	1 541 310	46 606	-	8 929 679	10 517 595
% N	97,1%	2,9%	0,0%		
% N-1	94,7%	5,3%	0,0%		

Décomposition des actions par zone géographique - valeur comptable 31/12/2018 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 209 167	68 118	-	4 763 772	6 041 058
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	365 592	365 592
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 716 307	4 716 307
Titres de participation disponible à la vente	-	-	-	-	-
Total Actions et OPCVM	1 209 167	68 118	-	9 845 671	11 122 956
% N	94,7%	5,3%	0,0%		
% N-1	93,6%	6,4%	0,0%		

CLASSIFICATION AMF DES OPCVM DIVERSIFIÉS

Classification AMF des OPCVM diversifiés - valeur comptable 31/12/2019 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2019
OPCVM disponibles à la vente	1 908 987	772 513	631 283	79 037	1 337 153	622 977	9	708 362	6 060 322
OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	-	159 854	-	-	507 303	667 157
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	2 202 200	-	-	-	-	2 202 200
Total OPCVM non consolidés	1 908 987	772 513	631 283	2 281 237	1 497 007	622 977	9	1 215 665	8 929 679
% N	21%	9%	7%	26%	17%	7%	0%	14%	100%
% N-1	9%	5%	5%	50%	15%	8%	0%	8%	100%

Classification AMF des OPCVM diversifiés - valeur comptable 31/12/2018 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2018
OPCVM disponibles à la vente	868 885	532 035	500 132	181 015	1 409 810	766 227	30	505 638	4 763 772
OPCVM en option de juste valeur	-	2	-	-	83 133	-	-	282 457	365 592
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 716 307	-	-	-	-	4 716 307
Total OPCVM non consolidés	886 885	532 036	500 132	4 897 322	1 492 943	766 227	30	788 095	9 845 671
% N	9 %	5 %	5 %	50 %	15 %	8 %	0 %	8 %	100 %
% N-1	9 %	6 %	5 %	49 %	18 %	6 %	0 %	7 %	100 %

EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPPICAV consolidées en intégration globale. Il ne comprend pas les titres de SCPI et SCI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Bureaux en juste valeur par résultat	1 009 118	1 048 029	115 871	50 010	1 124 990	1 098 039
Autres destinations en juste valeur par résultat	88 779	1 233	258 029	244 847	346 807	246 081
Immobilier en juste valeur par résultat	1 097 897	1 049 262	373 900	294 857	1 471 797	1 344 119
Bureaux au coût amorti	99 318	99 527	26 365	26 977	125 683	126 504
Total Immobilier de placement	1 197 215	1 148 789	400 265	321 834	1 597 480	1 470 623

RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise ⁽¹⁾ (en k€)	12/2019		12/2018	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	85 903 522	98,7%	80 425 809	98,8%
Actifs financiers libellés en GBP ⁽²⁾	31 839	0,04%	110 314	0,14%
Actifs financiers libellés en USD ⁽³⁾	976 820	1,12%	754 140	0,93%
Actifs financiers libellés en autres devises	137 730	0,16%	96 473	0,12%
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	87 049 911	100 %	81 386 737	100 %
Passifs financiers libellés en EUR	26 714 881	100 %	25 650 398	100 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	26 714 881	100 %	25 650 398	100 %

(1) Hors couverture par achat ou vente de devises à terme ou couverture par swap de change.

(2) Dont 32 M€ couverts par des swaps de change.

(3) Dont 456 M€ couverts par des swaps de change.

5.3.5. Risque de taux

EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2019 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 12/2019	Valeur comptable 12/2018
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	37 329	458 730	440 198	936 257	1 320 725
Obligations disponibles à la vente	2 197 990	12 252 797	24 963 301	39 414 088	37 210 175
Obligations en option de juste valeur	17 846	133 482	675 613	826 941	606 952
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
Obligations à taux fixe	2 253 165	12 845 008	26 079 112	41 177 286	39 137 852
Prêts et créances à taux fixe	655 977	204 895	13 007 015	13 867 887	13 009 384
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	-	(5 360)	(19 154)	(24 514)	254
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	2 909 142	13 044 544	39 066 973	55 020 659	52 147 490
% N	5,0 %	22,4 %	67,2 %	94,7 %	
% N-1	6,1 %	25,8 %	62,4 %		94,3 %
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	135	272	3 472	3 879	4 762
Obligations disponibles à la vente	48 280	1 042 505	522 895	1 613 680	1 962 770
Obligations en option de juste valeur	192 073	360 218	938 492	1 490 783	1 207 617
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
Obligations à taux variable	240 488	1 402 995	1 464 859	3 108 343	3 175 149
Prêts et créances à taux variable	50 096	-	-	50 096	50 103
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie ⁽²⁾	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	240 488	1 402 995	1 464 859	3 108 343	3 175 149
% N	0,4 %	2,4 %	2,5 %	5,3 %	
% N-1	0,5 %	2,9 %	2,4 %		5,7 %
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	3 149 631	14 447 539	40 531 832	58 129 002	55 322 639

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

EXPOSITION DES PASSIFS

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des passifs ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la projection des flux de passifs au 31/12/2019 par échéance estimée			Projection des flux de passifs 12/2019 ⁽²⁾	Valeur comptable des passifs 12/2019
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Passifs techniques en euros	3 467 624	11 142 169	46 001 728	60 611 521	64 893 004
Passifs techniques en UC	1 087 248	4 783 530	16 616 207	22 486 986	17 111 636
Total passifs techniques	4 554 872	15 925 699	62 617 935	83 098 507	82 004 640
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	2 111	475 000	698 000	1 175 111	1 175 111
PASSIFS À TAUX FIXE	4 556 983	16 400 699	63 315 935	84 273 618	83 179 751
Dettes subordonnées	16 142	-	251 500	267 642	267 642
PASSIFS À TAUX VARIABLE	16 142	-	251 500	267 642	267 642
PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	4 573 126	16 400 699	63 567 435	84 541 260	83 447 393

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée ; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement ; ils ne sont pas actualisés.

La valeur comptable des passifs correspond à ceux de l'activité Épargne (hors Prévoyance, Dommages et acceptations CNP).

5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10 %. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles.

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son β calculé sur l'année écoulée. Ce β a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres.

L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (montants peu significatifs).

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10 %. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI et SCI détenus (impact capitaux propres).

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2019			12/2018		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10 % du marché actions	330,8	6,7	324,1	282,3	3,3	278,9
Variation de - 10 % du marché actions	(331,3)	(29,5)	(301,8)	(282,3)	(10,7)	(271,7)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10 % du marché actions	268,6	(55,5)	324,1	282,3	3,3	278,9
Variation de - 10 % du marché actions	(292,5)	9,3	(301,8)	(282,3)	(10,7)	(271,7)
Sensibilité du marché immobilier						
Variation de + 10 % du marché immobilier	269,7	210,5	60,2	208,5	166,5	41,9
Variation de - 10 % du marché immobilier	(269,7)	(215,4)	(55,3)	(208,5)	(174,8)	(33,6)

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2019			12/2018		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10 % du marché actions	330,8	0,6	26,4	282,3	0,3	24,8
Variation de - 10 % du marché actions	(331,3)	(2,4)	(24,6)	(282,3)	(1,0)	(24,4)
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 10 % du marché actions	268,6	0,5	23,0	282,3	0,2	19,8
Variation de - 10 % du marché actions	(292,5)	(2,1)	(21,5)	(282,3)	(0,8)	(19,3)
Sensibilité du marché immobilier						
Variation de + 10 % du marché immobilier	269,7	17,2	4,9	208,5	14,8	3,7
Variation de - 10 % du marché immobilier	(269,7)	(17,6)	(4,5)	(208,5)	(15,6)	(3,0)

Sensibilité au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1 % sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE Assurances), soit 90 % de la valeur totale.

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2019			12/2018		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 903)	(129)	(2 716)	(2 448)	(54)	(2 330)
Variation de - 1 % des taux obligataires	3 233	104	3 066	2 752	68	2 614
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 902)	(128)	(2 716)	(2 443)	(48)	(2 330)
Variation de - 1 % des taux obligataires	3 232	104	3 066	2 750	66	2 614

(1) Y compris sur les titres HTM.

L'évolution par rapport à l'an dernier s'explique principalement par un effet volume (hausse liée à la croissance ainsi qu'à la baisse des taux). Concernant l'impact sur le résultat, la variation s'explique principalement par des évolutions constatées sur les produits structurés (+500M€ sur la poche trading, avec des sensibilités élevées et mise à jour de certaines sensibilités sur la base des informations communiquées par Ostrum Asset Management).

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2019			12/2018		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Avant effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 903)	(10,5)	(222)	(2 448)	(4,8)	(207)
Variation de - 1 % des taux obligataires	3 233	8,5	250	2 752	6,0	233
Après effet des instruments dérivés de couverture						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 902)	(10,5)	(222)	(2 443)	(4,3)	(207)
Variation de - 1 % des taux obligataires	3 232	8,5	250	2 750	5,8	233

(1) Y compris sur les titres HTM.

5.4. RELATIONS DE COUVERTURE

cf. note 4.2.4 Comptabilité de couverture

5.5. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 31/12/2019	Stock au 31/12/2018
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	456 030	428 103
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	16 713 441	13 403 300
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)	17 169 471	13 831 403
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	12 163 652	9 845 117
Passifs des contrats financiers en UC	4 947 984	3 968 876
Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)	17 111 636	13 813 993
dont PSAP UC (c)	-	-
Provision pour garantie plancher	35 676	61 008
Total des passifs relatifs aux contrats en UC	17 147 312	13 875 001
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	57 835	17 410
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	57 835	17 410

5.6. ANNEXES IFRS 9 PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Décomposition des placements financiers par nature à la date de clôture

Décomposition des placements financiers (en k€)	Nature d'actif	12/2019		12/2018	
		Juste valeur	Variation de juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations	38 966 501	1 927 284	37 784 019	(1 381 602)
	OPCVM	-	-	-	-
	Prêts & créances	2 089 727	-	910 191	-
	Instruments dérivés actifs	-	-	-	-
	Total (1)	41 056 228	1 927 284	38 694 209	(1 381 602)
Autres actifs financiers	Obligations	5 535 190	185 517	4 753 054	(130 798)
	Actions	1 587 916	263 105	1 277 286	(84 212)
	OPCVM	8 929 679	603 478	9 845 671	(270 804)
	Prêts & créances	-	-	-	-
	Placements représentant les contrats UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	16 713 441	1 709 991	13 403 300	(982 433)
	Instruments dérivés actifs	17 785	417	17 368	881
	Total (2)	32 784 011	2 762 508	29 296 679	(1 467 366)
Actifs régis par d'autres normes qu'IFRS 9_IAS 39	Immobilier de placement	1 624 004	117 273	1 494 166	97 630
	Dépôts auprès des cédantes et avances sur polices	11 828 257	-	12 149 297	-
	Total (3)	13 452 260	117 273	13 643 463	97 630
Total des placements financiers (1) + (2) + (3)		87 292 499	4 807 064	81 634 351	(2 751 338)

Décomposition des titres SPPI par poche de rating

Décomposition des titres SPPI par poche de rating au 31/12/2019 (en k€)	Notation des actifs	12/2019		12/2018	
		Valeur comptable ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ⁽¹⁾	Juste valeur
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et paiements d'intérêts	AAA	2 204 247	2 420 054	2 394 294	2 543 836
	AA	11 772 544	13 964 428	11 847 080	13 564 780
	A	9 203 214	9 777 155	8 099 025	8 398 184
	BBB	10 082 572	10 726 265	10 694 402	10 928 053
Sous-total des titres obligataires « Low credit risk »		33 262 576	36 887 902	33 024 800	35 434 854
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	< BBB	661 117	665 642	916 408	902 839
	non noté	3 454 919	3 502 683	2 321 178	2 356 517
Sous-total des titres obligataires hors « Low credit risk »		4 116 036	4 168 325	3 237 585	3 259 355
Total des titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts		37 378 612	41 056 228	36 262 385	38 694 209

(1) Avant correction de valeur pour dépréciation.

6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	12/2019	12/2018
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	59 091 529	51 832 208
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	25 137 888	24 115 601
Participation aux bénéfices différée passive	4 037 793	2 113 812
Passifs relatifs aux contrats	88 267 210	78 061 621
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	(14 785 567)	(12 608 404)
Participation aux bénéfices différée active	-	-
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	73 481 643	65 453 217

6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance ⁽¹⁾		Dommages		Total Assurance	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Provisions mathématiques	42 893 796	38 338 149	156 136	99 604	-	-	43 049 932	38 437 753
Provisions pour primes non acquises	-	-	3 877	4 102	418 564	395 449	422 441	399 551
Provisions pour sinistres (a)	392 331	391 139	534 162	445 711	1 001 312	936 020	1 927 805	1 772 870
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	1 416 972	1 292 602	-	-	-	-	1 416 972	1 292 602
Autres provisions	-	-	65 909	49 887	44 818	34 427	110 727	84 314
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	44 703 100	40 021 890	760 084	599 304	1 464 694	1 365 897	46 927 877	41 987 090
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	12 163 652	9 845 117	-	-	-	-	12 163 652	9 845 117
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	8 041 726	6 479 160	-	-	-	-	8 041 726	6 479 160
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	54 407	40 497	19 932	19 115	74 339	59 612
Provisions pour sinistres cédées (b)	146 265	168 794	133 072	120 037	138 609	97 445	417 946	386 276
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	8 187 991	6 647 954	187 478	160 534	158 542	116 560	8 534 011	6 925 048
Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC	3 520 890	3 092 976	-	-	-	-	3 520 890	3 092 976
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	45 157 871	40 126 077	572 606	438 770	1 306 152	1 249 337	47 036 628	41 814 183

(1) Vie et Non Vie

(a) dont IBNR bruts	-	-	287 704	191 430	206 156	259 369	493 860	450 799
(b) dont IBNR cédés	-	-	68 798	47 316	37 604	23 730	106 403	71 045

Les activités des produits multirisque des accidents de la vie (MAV), Garantie des moyens de paiement (GMP) et Santé sont classées en Dommages.

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Provisions mathématiques (b)	19 219 711	19 129 459	-	-	19 219 711	19 129 459
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	344 853	379 726	-	-	344 853	379 726
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	625 340	637 540	-	-	625 340	637 540
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	20 189 904	20 146 725	-	-	20 189 904	20 146 725
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)	4 947 984	3 968 876	-	-	4 947 984	3 968 876
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	2 563 465	2 440 804	-	-	2 563 465	2 440 804
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	2 563 465	2 440 804	-	-	2 563 465	2 440 804
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC	167 201	149 576	-	-	167 201	149 576
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	22 407 222	21 525 221	-	-	22 407 222	21 525 221

(a) dont IBNR = 0

DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	3 415 004	3 096 633	-	-	3 415 004	3 096 633
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	2 134 456	1 698 100	-	-	2 134 456	1 698 100
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	5 549 461	4 794 733	-	-	5 549 461	4 794 733

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

6.1.3. Évolution des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite

ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

Évolution des provisions techniques (en k€)	12/2019		
	Assurance	Contrats financiers	Total Vie, Épargne, Retraite
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1^{er} janvier	49 848 485	24 115 601	73 964 086
Primes pures nettes	8 553 316	1 792 963	10 346 279
Charge de sinistres	(3 377 274)	(1 629 284)	(5 006 559)
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	1 842 224	858 608	2 700 833
Entrée de portefeuille	-	-	-
Transferts internes	-	-	-
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	56 866 751	25 137 888	82 004 640

6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres des branches Prévoyance et Dommages

6.1.4.1. Évolution des valeurs brutes

RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET ANTÉRIEUR

(en k€)	Prévoyance et ADE		Dommages	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1^{er} janvier	445 711	380 243	936 020	865 293
Charge de sinistres sur exercice en cours	386 075	307 332	708 739	669 427
(Boni) / mali sur exercices antérieurs	(106 485)	(99 589)	(64 208)	(55 265)
Charge de sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne*	-	41 171	-	-
Charge de sinistres totale	279 590	248 914	644 531	614 062
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	89 034	60 555	321 469	319 885
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	99 820	56 994	257 984	225 029
Paiements sur sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne*	-	64 218	-	-
Total des paiements	188 854	181 767	579 453	544 914
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Variation des provisions de sinistres coassurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	(2 283)	(1 679)	214	1 579
Total provisions de sinistres brutes au 31 décembre	534 163	445 711	1 001 312	936 020

* Les charges de sinistres ADE ne sont plus présentées par réseau à partir du 1^{er} janvier 2019.

6.1.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(en k€)	Prévoyance et ADE		Dommages	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1^{er} janvier	120 037	148 832	97 445	64 885
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	69 892	70 191	53 507	43 911
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(42 526)	(46 552)	(10 937)	(11 236)
Entrée / Sortie de portefeuille	(11 834)	(52 434)	(1 406)	(115)
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	(2 498)	-	-	-
Total part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler au 31 décembre	133 071	120 037	138 610	97 445

6.2. RISQUES D'ASSURANCE

6.2.1. Principales hypothèses

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	12/2019	12/2018
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'Assurance vie, Épargne, Retraite		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,01 %	0,01 %
dont TMG moyen hors UC	0,01 %	0,01 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	96,9 %	99,1 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,47 %	0,41 %
dont TMG moyen hors UC	0,55 %	0,46 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	97,1 %	97,6 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	0 %	0 %
Taux de chute moyen	2,61 %	3,43 %
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance Prévoyance et Dommages		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	0 %	0 %
Taux d'actualisation des provisions incapacité/invalidité, obsèques et dépendance	de 0,25 % à 2,50 %	de 0,25 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés - Prévoyance (hors ADE)	4,22 k€	4,25 k€
Coût moyen des sinistres réglés - Dommages (hors GMP et santé)	0,37 k€	0,35 k€
Coût moyen des sinistres réglés - GMP et santé	0,005 k€	0,005 k€

6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers en note 5.3.1.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;
- l'auto, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages ;
- la responsabilité civile auto et vie privée.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition notamment aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie ;
- risque portant sur la fréquence des sinistres en arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie ;
- risque lié aux événements climatiques et aux catastrophes naturelles en dommages ;
- risque portant sur le montant des sinistres en responsabilité civile et dommages aux biens ;
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants :

- quote-part à 15 % portant sur le fonds général des contrats d'Assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie et de Natixis Life ;
- quote-part à 50 % portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'Assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie ;
- quote-part de 40 % des affaires nouvelles des contrats d'Assurance vie et capitalisation en euros à vocation d'épargne retraite distribués par le réseau de Caisse d'Epargne depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- cession à 100 % en quote-part de la garantie plancher des contrats en unités de compte ;
- quote-part et/ou excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité pour l'assurance des emprunteurs (hors assurances des crédits renouvelables) ;
- excédent de capital en décès, excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part ;
- quote-part à 90 % en perte d'autonomie ;
- traités en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties décès par accident et maladie en cas d'épidémie ou de pandémie, sur le portefeuille des garanties de prévoyance en cas d'accident catastrophe ;
- différents traités couvrant les accidents de la vie ;
- couverture des événements climatiques ;
- couverture des catastrophes naturelles : traité quote-part 50 % cumulé à un traité stop-loss avec la Caisse centrale de réassurance (CCR) à partir d'un ratio sinistre à prime de 100 % sur l'automobile et 200 % pour les autres garanties ;
- couverture illimitée contre les attentats terroristes ;

• couverture des incendies : conflagration jusqu'à 30 M€ et responsabilité locative jusqu'à 150 M€ par événement ;

• traités communs de réassurance de l'ARCAM couvrant la responsabilité civile de façon illimitée en corporel auto et à concurrence de 100 M€ pour la responsabilité vie privée ou matérielle automobile, avec une garantie jusqu'à 350 M€ en cas de déplaçonnement judiciaire ;

• excédent de sinistre avec aggregate couvrant les sinistres de moyenne ampleur en dommages aux biens ;

• traité couvrant la revalorisation des rentes dues au titre de la responsabilité civile ;

• couverture des événements catastrophiques touchant les contrats garantie des accidents de la vie (garanties en cas de décès et/ou d'invalidité permanente)..

6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

6.2.3.1. Contrats d'épargne

Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéfices

La clause de participation aux bénéfices des contrats d'épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100 % des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100 % des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéfices servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

Contrats multi-supports

Les contrats multi-supports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports UC en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

Classification des contrats

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.

Les contrats « article 82 et 83, loi Madelin » ainsi que le Plan Épargne Enfant sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multi-supports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multi-supports sans fonds Euros sont classés en contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire.

6.2.3.2. Contrats de prévoyance et dommages

Les contrats de prévoyance et dommages sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, assurance des emprunteurs, perte d'emploi, perte d'autonomie, auto, MRH, santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

6.2.4.1. Contrats décès prévoyance

VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en k€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2019	132 825	131 438

(en M€)	Tranche 1 ^(*)	Tranche 2 ^(*)	Tranche 3 ^(*)	Total
Capitaux sous risques - 2019	52 324	62 153	41 085	155 563
% N	33,6 %	40,0 %	26,4 %	100 %
% N-1	33,5 %	40,2 %	26,4 %	100 %

(*) La tranche 1 correspond essentiellement à des contrats dont les capitaux sous risques (CSR) sont inférieurs à 23 k€, la tranche 2 essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ et la tranche 3 essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€.

6.2.4.2. Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite des « puts ». La provision s'élève à 36 M€ à fin 2019 (61 M€ à fin 2018).

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100 %. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (8,4 M€) ont largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,5 M€).

Les capitaux sous risques (moins-values latentes sur l'ensemble euros + UC) s'établissent à 32,7 M€ à fin 2019 contre 186,3 M€ à fin 2018.

6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

6.2.5.1. Sensibilité des contrats d'assurance et financiers Vie, Épargne, Retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4) ;
- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3).

Les principales caractéristiques des contrats d'épargne présentées en note 6.2.1 sont le taux minimum garanti, le taux de participation aux bénéfices et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéfices étant proche de 100 %, la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

6.2.5.2. Sensibilité des contrats d'assurance Prévoyance et Dommages

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance prévoyance et dommages.

Ainsi, le ratio « sinistres sur primes » par exercice de survenance (S/P brut) observé sur le portefeuille de contrats constitué reste globalement stable par risque et en sous-sinistralité sur les dernières années. Les contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écarter les principales fluctuations (cf. § 6.2.2).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, dans certains cas, les contrats commercialisés peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.

6.2.6. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

(en k€)	Notation de crédit (Standard & Poor's)	Provisions cédées		Solde du C/C	Montant garanti ⁽¹⁾	Montant non garanti ⁽²⁾	Exposition en % des CP ⁽³⁾
		Montant	%				
CNP	A	4 841 674	33 %	32 853	4 472 435	(402 093)	(20,31 %)
London Life	A+	4 609 096	31 %	(10 513)	4 601 883	-	-
RGA Re	AA-	1 977 146	13 %	(21 479)	1 965 542	-	-
Hannover Life Re	AA-	1 934 181	13 %	(5 874)	1 929 655	-	-
Mapfre Re	A +	1 206 971	8 %	(5 545)	1 200 818	(608)	(0,03 %)
CCR	A-	76 939	0,52 %	(6 592)	17 771	(52 575)	(2,66 %)
Partner Re	A+	44 582	0,30 %	9 635	52 048	(2 170)	(0,11 %)
Surassur	NR	34 712	0,23 %	642	-	(35 355)	(1,79 %)
Scor	AA-	12 180	0,08 %	(114)	9 909	(2 157)	(0,11 %)
Autres cessionnaires	de A- à AA+	48 084	0,33 %	1 725	35 463	(14 347)	(0,72 %)
Total		14 785 565	100 %	(5 263)	14 285 523	(509 304)	(25,73 %)

(1) Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc.

(2) Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti.

(3) Montant non garanti / capitaux propres.

Les traités couvrant les risques de catastrophes naturelles conclus avec la CCR ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement, ces risques bénéficiant de la garantie illimitée de l'État français.

Le montant non garanti par CNP Assurances de 402 M€ correspond à un décalage temporaire au titre du traité de réassurance « tranche 1 », qui sera régularisé lors de l'envoi des comptes de réassurance définitifs.

Le test porte sur le périmètre des passifs de BPCE Vie, ces derniers représentant 89 % des passifs d'assurance de Natixis Assurances. Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle développé dans le cadre des calculs Solvabilité 2 sur l'outil Moses.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.

6.2.7. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement des assurés ;
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

6.2.8. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/passif qui tient compte notamment :
 - du comportement des assurés en matière de rachats,
 - de la politique de distribution,
 - d'un passif en run off.

7. AUTRES NOTES

7.1. BILAN

ÉCARTS D'ACQUISITION

	2019			2018		
Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
Natixis Life	1 235	-	1 235	1 235	-	1 235
Total	17 647	-	17 647	17 647	-	17 647

Il n'y a pas eu de mouvements en 2019 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste *Investissements dans les entreprises associées* depuis 2017 ;
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste *Immeuble de placement*.

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du groupe.

COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	12/2019	12/2018
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	3 545 330	2 241 147
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	-	-
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	941 779	164 057
Réserve de réévaluation	4 487 108	2 405 204
Réserve de participation aux bénéfices différée	(3 901 496)	(2 079 079)
Réserve d'impôts différés	(152 074)	(82 988)
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	433 539	243 137
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	(10 286)	(5 536)
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	9 154	4 871
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	292	192
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(840)	(473)
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	432 699	242 665

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	12/2019	12/2018
Provision pour litiges	12 626	16 260
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	16 208	12 490
Autres provisions	-	-
Total Provisions pour risques et charges	28 834	28 750

Détail des provisions pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire (en k€)	Provision indemnités de fin de carrière			Provision médailles du travail	Provision congés anniversaire
	Valeur actualisée des engagements financés brute	Juste valeur des actifs de financement	Valeur actualisée des engagements financés nette	Valeur actualisée des engagements financés brute	Valeur actualisée des engagements financés brute
Engagements au 31/12/2018	8 916	3 372	5 544	3 563	3 013
Variation à comptabiliser par résultat	860	51	810	982	758
Coût des services rendus sur la période	707	-	707	378	361
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Coût financier net	154	51	103	47	38
Écarts de réévaluation enregistrés sur la période relatifs aux autres avantages à long terme	-	-	-	556	359
Variation des écarts actuariels par OCI	1 664	8	1 655	-	-
Écarts de réévaluation dus à l'expérience	69	-	69	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses démographiques	89	-	89	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses financières	1 505	-	1 505	-	-
Écarts de réévaluation : rendements des actifs	-	8	(8)	-	-
Flux de trésorerie	(72)	-	(72)	(218)	(221)
Prestations versées	(72)	-	(72)	(218)	(221)
Engagements au 31/12/2019	11 368	3 431	7 938	4 326	3 551

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique en note 6.1.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	197 604	210 245	135 042	58 581	465 374	431 403	798 020	700 229
Créances de cessions en réassurance (b)	43 285	43 717	-	26 399	4 161	5 023	47 446	75 139
Total	240 889	253 962	135 042	84 980	469 536	436 427	845 467	775 369
(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	5 495	9 149	-	-	-	-	5 495	9 149
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	267 190	196 276	38 519	34 456	87 831	90 936	393 540	321 668
Dettes de cessions en réassurance (b)	9 652 897	9 053 342	209 810	206 509	7 161	4 030	9 869 868	9 263 881
Total	9 920 086	9 249 618	248 329	240 965	94 992	94 966	10 263 407	9 585 549
(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	24 189	20 955	-	-	-	-	24 189	20 955
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	514 268	466 425	-	-	-	-	514 268	466 425

Les créances et les dettes de BPCE Prévoyance figurent par convention à 100 % en Prévoyance.

7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (k€)	12/2019	12/2018
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Garantie autonome à première demande apportée par Natixis pour un contrat collectif	2 000 000	2 000 000
Autres cautions reçues	868 594	472 856
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	4 468 363	2 969 816
Engagements reçus	10 341 957	8 447 672
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	2 585 556	2 794 881
Cautions et avals donnés	13 585	13 161
Engagements donnés	2 599 141	2 808 042

7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Primes acquises	10 407 280	10 064 942	992 946	885 606	1 111 517	1 056 266	12 511 743	12 006 814
dont primes acquises zone France	9 637 129	9 452 826	992 946	885 606	1 111 517	1 056 266	11 741 592	11 394 697
dont primes acquises zone Luxembourg	770 151	612 117	-	-	-	-	770 151	612 117

Les activités des produits MAV, GMP et Santé sont classées en Dommages.

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Produit net bancaire	358	335	195	183	322	307	21	17	896	842
Frais généraux format bancaire	(171)	(171)	(61)	(49)	(187)	(178)	(33)	(26)	(452)	(425)
Résultat opérationnel	187	164	134	134	136	129	(13)	(8)	444	418
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(39)	(39)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	10	15
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(152)	(121)
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	263	272
dont résultat opérationnel zone France	180	157	134	134	136	129	(13)	(8)	437	411
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	7	6	-	-	-	-	-	-	7	6

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding et à des frais généraux de projets de transformation et d'efficacité opérationnelle (« TEO »).

FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	12/2019	12/2018
Services extérieurs*	207 570	134 400
		71 610
Frais de personnel	160 080	144 977
Impôts et taxes	43 772	44 036
Commissions	1 061 737	968 901
Autres	61 941	53 239
Dotations aux amortissements et provisions	48 707	35 375
Total Frais par nature	1 583 808	1 452 538

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	12/2019	12/2018
Frais internes de gestion des placements	10 383	7 461
Frais de gestion des sinistres	93 217	94 745
Frais d'acquisition	715 940	654 223
	<i>dont commissions</i>	<i>540 572</i>
Frais d'administration	585 612	548 100
	<i>dont commissions</i>	<i>428 329</i>
Autres produits et charges opérationnels courants	178 656	148 009
Total Frais par destination	1 583 808	1 452 538

* En 2019, les 2 lignes «achats et autres charges externes» et «sous-traitance (dont informatique)» ont été fusionnées et présentées en une seule ligne *Services extérieurs*.

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec Natixis s'élèvent à 46 915 k€. Sur les 1 062 M€ de commissions, 898 M€ sont versées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	12/2019	12/2018
Charge d'impôt exigible	(174 771)	(145 427)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	719	(765)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	21 766	25 274
Charge d'impôt totale	(152 286)	(120 918)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	12/2019
+ Résultat net - part du groupe	263 246
+ Résultat net - part des minoritaires	70
+ Impôt de l'exercice	152 286
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(9 903)
Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mise en équivalence	405 699
+/- Différences permanentes	11 432
Résultat fiscal consolidé	417 131
x Taux d'impôt théorique	34,43%
= Impôt théorique	(143 618)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	2 837
+ Impôt au taux réduit	543
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	799
+ Effets des différences permanentes	(6 977)
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	(5 903)
= Charge d'impôt de l'exercice	(152 286)
Dont Impôt exigible	(174 052)
Impôt différé	21 766

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés ⁽¹⁾ (en k€)	12/2019			12/2018		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	5 767			2 800		
Autres provisions non déduites	252 811			464 403		
Annulation provision d'égalisation	(54 787)			(38 829)		
Autres sources d'impôts différés par résultat	350 798			(88 779)		
Total des sources d'impôts différés par résultat	554 588	182 965	7 294	339 614	161 960	10 087
Sources d'impôts différés sur OCI recyclables	(550 591)	(114 876)	28 139	(302 729)	(65 086)	11 811
Sources d'impôts différés sur OCI non recyclables	6 317	(96)	71	4 641	2 469	206
Total des sources d'impôts différés	10 313	67 992	35 504	41 526	99 302	22 104

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont indiquées sans signe, celles engendrant des impôts différés passifs indiquées entre parenthèses.

7.4. AUTRES INFORMATIONS

7.4.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	12/2019			12/2018		
	Développement	Back-office clientèle	Autres	Développement	Back-office clientèle	Autres
Direction	5	4	24	3	5	24
Cadres	125	165	524	125	149	490
Non-cadres	8	793	284	10	729	274
Sous-total	139	961	832	138	883	789
Total	1 932			1 811		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 1 880 ETP à fin 2019 contre 1 741 ETP à fin 2018.

7.4.2. Actionnariat – consolidation – intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée.

La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. BPCE Vie et Natixis ont signé le 14 décembre 2018 un avenant à la convention d'intégration fiscale qui prévoit qu'en cas de déficit fiscal la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2019, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 1 034 M€, ont une juste valeur de 1 074 M€, dont 534 M€ à durée déterminée et 540 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du capital de solvabilité requis.

7.4.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 185 k€ ont été versés aux administrateurs non salariés du groupe Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2019.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes, de la revue limitée des comptes semestriels et des autres diligences s'établit à 1 342 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

(en k€)	DELOITTE	PWC	MAZARS	KPMG	Total
Honoraires de certification des CAC	-	768	601	-	1 369
Services autres que la certification des comptes - autorisés par nature - SACC 1	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes - pré-autorisés par nature - SACC 2	-	-	(8)	-	(8)
Services autres que la certification des comptes - soumis à autorisation préalable - SACC 3	-	(30)	(4)	15	(19)
Total	-	738	589	15	1 342

7.4.6. Événements post clôture

Pandémie du Coronavirus

Après s'être propagé en Chine, le virus Sars-Cov-2 s'est propagé dans le monde entier dès le début de l'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de Covid-19 de pandémie. En France, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements ont été prises le 16 mars 2020 : un dispositif de confinement a ainsi été mis en place sur l'ensemble du territoire. Les décisions des différents gouvernements de fermeture totale de certaines activités et la limitation des échanges internationaux ont notamment eu pour effet un recul très significatif des marchés actions à compter de la fin du mois de février 2020.

Les principaux impacts identifiés pour le groupe sont une dépréciation d'une partie de ses placements financiers, un risque de sur-sinistralité en décès et en arrêt de travail (Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs), ainsi qu'un risque de dégradation de la qualité de service. La revue de ces éléments au 19 mars 2020 aboutit à l'estimation d'un impact relativement limité sur le résultat net du groupe.

Il n'y a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

Filiale Adir – défaut de paiement du Liban

Natixis Assurances détient 34 % du bancassureur libanais Adir. Adir est mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe. Incapable de faire face au remboursement des prochaines échéances de sa dette, le Liban s'est déclaré en défaut de paiement le 7 mars 2020. L'impact de ce défaut de paiement devrait être très significatif pour Adir : une grande partie de ses placements financiers (bons du Trésor libanais, dépôts à terme et liquidités) devront faire l'objet d'une dépréciation. L'impact exact n'est pas connu au 19 mars 2020, les négociations entre l'État libanais et ses créanciers n'ayant pas encore abouti.

La valeur de mise en équivalence d'Adir figure à l'actif du bilan du groupe en Investissements dans les entreprises associées pour 22 M€. Une provision pour dépréciation partielle ou totale devra être comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2020.

3 ÉTATS FINANCIERS sociaux



COMPTES SOCIAUX

BILAN

Actif (en k€)	Brut	DAP / Autres	12/2019	12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 205	776	429	461
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	1 205	776	429	461
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 680 828	-	2 680 828	2 639 865
Participations	1 996 067	-	1 996 067	1 995 164
Créances rattachées à des participations	684 761	-	684 761	644 702
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
Créances	2 222	-	2 222	1 922
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	2 222	-	2 222	1 922
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	2 737
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	2 737
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	4 231	-	4 231	795
Charges constatées d'avance	-	-	-	1
Comptes de régularisation - Actif	710	-	710	810
Charges à répartir sur plusieurs exercices	710	-	710	810
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 689 196	776	2 688 420	2 646 591

BILAN

Passif (en k€)	12/2019	12/2018
Capitaux propres	1 555 023	1 476 046
Capital social	148 014	148 014
dont capital versé :	148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 097 937	1 097 937
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	14 801	14 801
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	25 879	25 879
Report à nouveau	276	365
Résultat de l'exercice	268 116	189 051
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis - en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Provisions	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Dettes	1 133 397	1 170 544
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 034	251 069
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	875 300	912 009
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	6	42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	7 056	7 424
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation - Passif	-	-
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 688 420	2 646 591

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	Opérations nettes 12/2019	Opérations nettes 12/2018
Produits d'exploitation	4 724	4 135
Commissions et courtages	4 724	4 135
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	4 724	4 135
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
Charges d'exploitation	8 700	9 504
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	8 357	9 204
Impôts, taxes et versements assimilés	5	7
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	338	293
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 976)	(5 369)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	301 301	223 514
De participation	301 301	221 949
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	1 565
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
Charges financières	28 332	28 803
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	28 299	28 665
Différences négatives de change	-	100
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	33	37
RÉSULTAT FINANCIER	272 969	194 711
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	268 993	189 342
Produits exceptionnels	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	877	291
TOTAL PRODUITS	306 025	227 648
TOTAL CHARGES	37 909	38 597
BÉNÉFICE OU PERTE	268 116	189 051

ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en k€)	12/2018	12/2018
Engagements reçus	5 000	5 000
Lignes de crédits (montants non utilisés)	5 000	5 000
Avals, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Engagements donnés	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	-	-
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-

Annexe aux comptes sociaux

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. PARTENARIAT

L'ambition de faire du Groupe BPCE un bancassureur de plein exercice et de créer un modèle opérationnel unique d'assurances non vie pour les clients particuliers et professionnels au sein de Natixis Assurances s'est concrétisée par la conclusion en mai 2019 d'accords pour la mise en œuvre d'un partenariat renouvelé avec Covéa à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce partenariat portera sur l'assurance des risques professionnels des clients des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. À compter de cette date, BPCE Assurances, filiale à 100 % de Natixis Assurances, reprendra les activités nouvelles d'assurance non vie des clients particuliers des Banques Populaires en complément de ceux des Caisses d'Épargne (programme #INNOVE2020).

Ces accords mettent également en place au 1^{er} janvier 2020 une promesse d'achat irrévocable des 50 % du capital de BPCE IARD non détenus de Natixis Assurances à Covéa, principalement dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires de BPCE IARD serait inférieur à 200 millions d'euros.

1.2. PARTICIPATIONS

Dans le cadre du renouvellement du partenariat entre BPCE et Covéa Coopération et afin de simplifier l'actionnariat de BPCE IARD, Natixis Assurances a racheté les 52 actions de BPCE IARD détenues jusqu'alors par d'autres entités du groupe BPCE (Natixis SA principalement), portant son pourcentage de détention de 49,48 % à 50,00 %.

1.3. FINANCEMENT

La société a souscrit le 23 décembre 2019 deux emprunts à durée déterminée :

- un emprunt sénior de 10 M€ au taux fixe de 0,84 % auprès de BPCE Vie ;
- un emprunt subordonné de 30 M€ au taux fixe de 1,82 % auprès de Natixis.

La société a consenti deux prêts subordonnés à durée déterminée le 23 décembre 2019 pour une durée de 10 ans au taux fixe de 1,82 % :

- un prêt de 10 M€ consenti à BPCE Prévoyance ;
- un prêt de 30 M€ consenti à BPCE Vie.

Par ailleurs, la société en septembre 2019 a octroyé un prêt subordonné en faveur de BPCE Prévoyance d'un montant 2 M€ au taux fixe de 2,25 % suite à l'arrivée à échéance d'un prêt du même montant au taux fixe de 1,945 %.

Caractéristiques des prêts et emprunts

Emprunteur	Prêteur	Montant en principal	Date de mise à disposition	Solde au 31/12/2019	Taux fixe	Date de remboursement
NATIXIS ASSURANCES	BPCE VIE	10 000	23/12/2019	10 000	0,840 %	23/12/2029
NATIXIS ASSURANCES	NATIXIS	30 000	23/12/2019	30 000	1,820 %	23/12/2029
BPCE VIE	NATIXIS ASSURANCES	30 000	23/12/2019	30 000	1,820 %	23/12/2029
BPCE PRÉVOYANCE	NATIXIS ASSURANCES	10 000	23/12/2019	10 000	1,820 %	23/12/2029
BPCE PRÉVOYANCE	NATIXIS ASSURANCES	2 000	27/09/2019	2 000	2,250 %	27/09/2029

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1. PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

Après s'être propagé en Chine, le virus Sars-Cov-2 s'est propagé dans le monde entier dès le début de l'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'épidémie de Covid-19 de pandémie. En France, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements ont été prises le 16 mars 2020 : un dispositif de confinement a ainsi été mis en place sur l'ensemble du territoire. Les décisions des différents gouvernements de fermeture totale de certaines activités et la limitation des échanges internationaux ont notamment eu pour effet un recul très significatif

des marchés actions à compter de la fin du mois de février 2020.

Les principaux impacts identifiés pour la société Natixis Assurances sont une dépréciation d'une partie de ses placements financiers, un risque de sur-sinistralité en décès et en arrêt de travail (Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs), ainsi qu'un risque de dégradation de la qualité de service. La revue de ces éléments au 19 mars 2020 aboutit à l'estimation d'un impact relativement limité sur le résultat net de la compagnie Natixis Assurances.

Il n'y a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

2.2. FILIALE ADIR – DÉFAUT DE PAIEMENT DU LIBAN

Natixis Assurances détient 34 % du bancassureur libanais Adir. Incapable de faire face au remboursement des prochaines échéances de sa dette, le Liban s'est déclaré en défaut de paiement le 7 mars 2020. L'impact de ce défaut de paiement devrait être très significatif pour Adir : une grande partie de ses placements financiers (bons

du Trésor libanais, dépôts à terme et liquidités) devront faire l'objet d'une dépréciation. L'impact exact n'est pas connu au 19 mars 2020, les négociations entre l'État libanais et ses créanciers n'ayant pas encore abouti.

Les titres de participation Adir sont inscrits pour 5,5 M€ à l'actif de la société. En 2020, un test de dépréciation sera réalisé pour déterminer une éventuelle provision pour dépréciation.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général, de l'application du règlement ANC n°2016-07 relatif au plan comptable général (PLG).

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce et, en particulier, ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

3.1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne.

Les projets de création en interne de logiciels sont conduits en appliquant une méthodologie de gestion de projet comportant plusieurs phases, dont la première est la réalisation d'un « Contrat d'avant-projet » (CAP). Cette procédure est appliquée à tous les travaux significatifs de réalisation d'applications informatiques.

Ces C.A.P. sont systématiquement soumis à l'arbitrage d'un comité mensuel qui examine les caractéristiques des projets et vérifie qu'ils répondent aux critères définis par le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Ces critères sont codifiés aux articles 211-1 à 211-3 et 311-1 du PCG.

En particulier, conformément aux principes énoncés par les règlements comptables, les projets ne sont identifiés comme des actifs que lorsque quatre conditions sont simultanément réunies :

- les charges du projet sont clairement identifiables ;
- le projet doit avoir une valeur économique positive qui est le reflet des avantages économiques futurs attendus ;
- l'application réalisée est contrôlée par l'entreprise ;
- les charges du projet peuvent être évaluées de manière fiable.

Durées d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des progiciels acquis ou des applications développées.

Amortissements

Les amortissements se font en appliquant le mode linéaire et ils sont comptabilisés dans la rubrique *Dotations aux amortissements et provisions* dans le compte de résultat.

Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis à la constatation par résultat de la dépréciation éventuellement nécessaire.

3.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.





Dépréciation

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon une approche multi-critères (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

3.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (*first in, first out*, Fifo).

3.1.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement ou d'option de remboursement anticipé.

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT

3.2.1. Chiffre d'affaires

Il correspond aux refacturations des management fees appliqués par la société mère Natixis.

3.2.2. Autres charges externes

En l'absence de personnel salarié, la société a recours aux ressources et moyens généraux de BPCE Vie, qui refacture les charges afférentes à cette utilisation, sur la base du prix de revient et au prorata du temps passé.

3.2.3. Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de résultat exceptionnel.

3.2.4. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

Du fait de l'existence d'un report de déficit fiscal et après imputation d'une partie de celui-ci dans les limites légales, la société constate une charge d'impôt de 268 k€.

Natixis Assurances est membre du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

La loi de Finances du 24 juillet 2019 modifie la trajectoire de baisse de l'impôt. Au titre de l'exercice 2019, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 M€ à 28 % dans la limite de 500 000 € de bénéfice imposable et à 31 % au-delà de cette limite.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF IMMOBILISÉ

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2018	Acquisitions	Cessions / Sorties	31/12/2019
Valeurs brutes				
achevées	999	206	-	1 205
Total Valeurs brutes	999	206	-	1 205
Immobilisations incorporelles	31/12/2018	Dotations	Reprises & Cessions	31/12/2019
Amortissements & dépréciations				
achevées	538	238	-	776
Total Amortissements & dépréciations	538	238	-	776
Total Valeurs nettes	461	-	-	429

La variation brute des immobilisations s'explique par l'acquisition de la licence d'un outil de reporting pour 206 k€, la variation des dotations correspond aux amortissements constatés sur la période.

4.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Variation des ICNE	31/12/2019
Titres de participation	1 995 164	903	-	-	1 996 067
Créances rattachées à des participations					
Prêt principal	643 490	42 000	2 000	-	683 490
ICNE	1 212	-	-	59	1 271
Total Valeurs nettes	2 639 865	-	-	59	2 680 828

La hausse du poste des titres de participation représente l'acquisition des 52 titres de BPCE IARD au cours du deuxième trimestre 2019. Il n'y a aucune dépréciation constatée sur les immobilisations financières au 31 décembre 2019.

Un prêt subordonné de 2 M€ en faveur de BPCE Prévoyance est arrivé à échéance le 29/09/2019, compensé par la mise en place le 27/09/2019 d'un nouveau prêt de même nominal dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée déterminée sur 10 ans,
- taux fixe à 2,25 %.

Par ailleurs le 23/12/2019, deux autres prêts subordonnés à durée déterminée ont été mis en place :

- en faveur de BPCE Vie à hauteur de 30 M€ sur 10 ans au taux fixe de 1,82 % ;
- en faveur de BPCE Prévoyance à hauteur de 10 M€ sur 10 ans au taux fixe de 1,82 %.

4.1.2.1. Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Vie*	10 091 841	1 272 088	10 091 861	1 272 088
BPCE Assurances	405 204	563 976	405 204	563 976
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
BPCE Prévoyance*	855 220	47 546	855 220	47 546
BPCE IARD	4 948	14 847	5 000	15 750
Adir	169 970	5 474	169 970	5 474
Ecureuil Vie Développement	1 887	91	1 887	91
Total	15 129 070	1 995 164	15 129 152	1 996 067

* Dont titres prêtés (en 2018) : 20 pour BPCE Vie et 10 pour BPCE Prévoyance.

4.1.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de la solvabilité requise de ses filiales, la société a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du Prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17 %	5 336	-	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17 %	9 909	-	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,39 %	5 336	-	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,30 %	9 909	-	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	31/07/2014	15/09/2025	E3M + 1,70 %	10 000	6	-	-	10 000	5	10 005
BPCE Prévoyance	29/12/2004	Indéterminée	E3M + 1,70 %	3 000	-	-	-	3 000	-	3 000
BPCE Prévoyance	29/09/2014	29/09/2019	1,945 %	2 000	10	-	2 000	-	-	-
BPCE Prévoyance	18/12/2015	18/12/2025	3,76 %	15 000	20	-	-	15 000	20	15 020
BPCE Prévoyance	27/09/2019	27/09/2029	2,25 %	-	-	2 000	-	2 000	12	2 012
BPCE Prévoyance	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	-	-	10 000	-	10 000	4	10 004
BPCE Vie	23/12/2010	Indéterminée	7,32 %	10 000	14	-	-	10 000	16	10 016
BPCE Vie	30/12/2014	Indéterminée	5,00 %	250 000	246	-	-	250 000	278	250 278
BPCE Vie	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	173 000	249	-	-	173 000	246	173 246
BPCE Vie	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	137	-	-	65 000	143	65 143
BPCE Vie	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	45 000	19	-	-	45 000	22	45 022
BPCE Vie	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	-	-	30 000	-	30 000	12	30 012
Natixis Life	31/07/2012	31/07/2022	3,86 %	8 000	132	-	-	8 000	133	8 133
Natixis Life	31/07/2012	Indéterminée	3,86 %	22 000	363	-	-	22 000	366	22 366
Natixis Life	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	10 000	14	-	-	10 000	14	10 014
Total				643 490	1 212	42 000	2 000	683 490	1 271	684 761

4.2. ACTIF CIRCULANT

	31/12/2018			31/12/2019		
Actif circulant	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 648	274	1 923	2 220	2	2 222
Valeurs mobilières de placement	-	2 737	2 737	-	-	-
Comptes courants et caisse	-	795	795	-	4 231	4 231
Total	1 648	3 806	5 454	2 220	4 233	6 453

4.2.1. Autres créances

Le poste *Autres créances* de 2 222 k€ est composé principalement des soldes avec des entreprises liées, qui comprennent la facturation des management fees aux filiales nets des acomptes de frais généraux versés.

4.2.2. Valeurs mobilières de placement

L'intégralité des parts d'Opcvm Ostrum Cash Eurib I ont été cédées par Natixis Assurances dégageant une moins-value de 33 k€.

4.2.3. Comptes courants et caisse

Le poste *Comptes courants et caisse* présente un solde de 4 231 k€ relatif aux comptes bancaires ouverts auprès de Caceis Bank et Natixis.

4.2.4. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2018	Montant brut au 31/12/2019	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	644 702	684 761	1 271	8 000	675 490
Autres créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Groupe et associés	1 647	2 220	2 220	-	-
Débiteurs divers	274	2	2	-	-
Total	646 623	686 982	3 493	8 000	675 490

Le détail des créances rattachées à des participations se décompose ainsi :

	Montant brut au 31/12/2019	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	684 761	1 271	8 000	675 490
Prêts en principal	683 490	-	8 000	675 490
ICNE	1 271	1 271	-	-

4.2.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Au 31 décembre 2019, ce poste est constitué des frais d'émission d'un emprunt obligataire. D'un montant initial de 1 162 k€, ces frais d'émission sont amortis actuariellement, sur une durée de 10 ans courant jusqu'au 29 décembre 2025.

	2018	2019
Charges à répartir	810	710
Total	810	710

4.3. PASSIF

4.3.1. Capitaux propres

	12/2018	Affectation du résultat 2018	Mouvements de la période 2019	12/2019
Capital social	148 014	-	-	148 014
Primes liées au capital	1 097 937	-	-	1 097 937
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	14 801	-	-	14 801
Report à nouveau	365	(88)		276
Dividendes versés	-	189 139	(189 139)	-
Résultat de l'exercice	189 051	(189 051)	268 116	268 116
Total	1 476 046	-	78 976	1 555 023

Toutes les actions, soit 19 398 906 actions de valeur nominale de 7,63 €, donnent droit à dividende et bénéficient d'un droit de vote équivalent. La société ne détient aucune action de son capital et n'a pas procédé à des achats ou ventes au cours de l'exercice.

4.3.2. Dettes

4.3.2.1. Emprunts obligataires

Le poste *Autres emprunts obligataires* est constitué de l'emprunt obligataire émis par Natixis Assurances auprès d'investisseurs hors groupe.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée (*)	5,00 %	251 000	-	-	251 000	34	251 034
Total				251 000	-	-	251 000	34	251 034

(*) Cet emprunt dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

4.3.2.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits*, d'un montant de 875 M€, se compose comme suit :

Contrepartie	Subordination	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
Natixis	Subordonné	31/07/2012	31/07/2022	6,86 %	8 000	235	-	-	8 000	233	8 233
Natixis	Subordonné	31/07/2012	Indéterminée	7,86 %	22 000	740	-	-	22 000	735	22 735
Natixis	Subordonné	16/01/2015	16/12/2025	2,70 %	300 000	314	-	-	300 000	337	300 337
Natixis	Subordonné	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	137	-	-	65 000	143	65 143
Natixis	Senior	09/05/2017	09/05/2021	0,74 %	83 000	403	-	-	83 000	403	83 403
Natixis	Senior	13/11/2017	14/11/2022	0,47 %	245 000	156	-	-	245 000	154	245 154
Natixis	Senior	21/12/2017	21/12/2022	0,73 %	64 000	13	-	-	64 000	10	64 010
Natixis	Subordonné	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	30 000	13	-	-	30 000	15	30 015
Natixis	Subordonné	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	-	-	30 000	-	30 000	12	30 012
BPCE VIE	Senior	23/12/2019	23/12/2029	0,84 %	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000
Sous-total Emprunts					817 000	2 009	40 000	-	857 000	2 041	859 041
Natixis	Senior	31/12/2018	31/07/2020	E6M	93 000	-	-	77 000	16 000	-	16 000
Sous-total Ligne de crédit					93 000	-	-	77 000	16 000	-	16 000
Total					910 000	2 009	40 000	77 000	873 000	2 041	875 041

4.3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	12/2018		12/2019	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Factures non parvenues	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de dettes fournisseurs.

4.3.2.4. Dettes fiscales et sociales

Une dette de 6 k€ ressort ; elle est constituée, d'une part, de la TVA collectée due à la DGE à hauteur de 4 k€ et, d'autre part, à la TVA autoliquidée pour 2 k€.

4.3.2.5. Autres dettes

	12/2018			12/2019		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Créditeurs divers	6 009	1 416	7 424	7 022	34	7 056
Total	6 009	1 416	7 424	7 022	34	7 056

Le poste *Créditeurs divers* de 7 056 k€ se décompose principalement comme suit :

- un compte courant avec la société Natixis à hauteur de 4 746 k€ constitué majoritairement des management fees (4 710 k€) ;
- un compte courant avec la société BPCE Vie à hauteur de 1 679 k€ composé essentiellement de refacturations et des acomptes payés pour les moyens d'exploitation (1 882 k€) ;
- un compte courant d'intégration fiscale auprès de Natixis pour 597 k€.

4.3.2.6. État des échéances des dettes

	Montant brut au 31/12/2018	Montant brut au 31/12/2019	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts - Investisseurs hors groupe	251 069	251 034	34	-	251 000
Emprunts - Natixis	912 009	875 041	18 041	400 000	457 000
Comptes courants et caisse	-	259	259	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	-	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	42	6	6	-	-
Autres dettes	7 424	7 056	7 056	-	-
Total	1 170 544	1 133 397	25 397	400 000	708 000

4.3.2.7. Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise	12/2018		12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	2 646 591	2 646 591	2 688 420	2 688 420
Autres monnaies	-	-	-	-
Total	2 646 591	2 646 591	2 688 420	2 688 420



5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

5.1.1. Commissions et courtage

Le poste *Commissions et courtage* enregistre un produit de 34 k€ relatif à l'impact entre l'estimation et le réalisé de l'exercice 2017 fixé à l'avenant N°6 de la convention de courtage signé le 19 avril 2019.

5.1.2. Management fees

En 2019, les refacturations de management fees représentent 4 690 k€.

5.2. CHARGES D'EXPLOITATION

5.2.1. Autres achats et charges externes

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 8 357 k€ avec comme principales charges, la facturation des management fees de Natixis pour 4 716 k€ et les services extérieurs pour 3 444 k€.

5.2.2. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé d'impôts directs (CVAE et CFE) pour 5 k€.

5.2.3. Dotations aux amortissements et provisions

Les *Dotations aux amortissements* comprennent 239 k€ d'amortissement des logiciels et 99 k€ au titre de l'amortissement des frais d'emprunt.

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2019 s'élève à 143 k€ et se décompose comme suit :

	12/2018	12/2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	138	151
Mazars	85	86
PricewaterhouseCoopers	67	65
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	25	(8)
Mazars	20	(8)
PricewaterhouseCoopers	4	-
Total	163	143

5.4. RÉSULTAT FINANCIER

5.4.1. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux revenus des titres de participations et aux intérêts des prêts consentis aux filiales.

Produits financiers	12/2018		12/2019	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	196 846	-	276 067	-
Revenus des prêts	25 103	-	25 234	-
Produits nets / cession VMP	-	-	-	-
Variation de provision dépréciation durable	-	1 565	-	-
Total Produits financiers	221 949	1 565	301 301	-

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations	12/ 2018	12/ 2019
BPCE Vie	100 919	170 452
BPCE Prévoyance	12 657	15 976
BPCE Assurances	71 924	75 935
Natixis Life	6 100	7 700
BPCE IARD	3 058	3 553
Adir (Adonis Insurance and Reinsurance)	2 188	2 452
Total	196 846	276 067

5.4.2. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges financières	12/2018		12/2019	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	28 560	-	28 296	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	15	-	14
Honoraires de gestion	91	-	(11)	-
Perte de change	-	100	-	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	37	-	33
Total Charges financières	28 651	152	28 285	47

Le poste *Perte de change* correspond à la composante report/déport de l'opération de couverture de change.

5.5. CHARGE D'IMPÔT

Compte tenu de la nature de l'activité de holding de la société, les produits sont essentiellement constitués de dividendes à hauteur de 276 M€ relevant du régime mère-fille. La société présente un résultat fiscal bénéficiaire de 6 734 k€ qui génère un impôt sur les sociétés de 877 k€ après imputation des déficits reportables, ce qui ramène le stock global de reports des déficits à 18 M€. En 2019, le taux d'impôt sur les sociétés est fixé à 28 % dans la limite de 500 k€ de bénéfice imposable et à 31 % au-delà. À cela s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % sur la part de l'IS qui excède 763 k€.

	12/2018	12/2019
Charge d'impôt exigible	291	877
Charge d'impôt différé	-	-
Charge totale d'impôt	291	877
dont exceptionnels	-	-
dont afférent aux exercices antérieurs	-	-

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel

	12/2018	12/2019
Résultat comptable avant impôt	189 342	268 993
Charge d'impôt théorique à 34,43 %	65 197	86 140
Incidences sur l'impôt théorique des :	(64 906)	(85 262)
- résultats taxés à taux réduit	-	-
- limitation de la déductibilité des charges financières	299	14
- dividendes soumis au régime mère-fille	(64 392)	(83 985)
- différences permanentes	-	-
- frais d'acquisition des titres de participation	(136)	(45)
- frais d'émission d'emprunt	33	32
- PMV latentes sur OPCVM	-	-
- taux IS à 28 % sur base < 500 k€	(27)	(15)
- reports déficits antérieurs	(672)	(1 238)
- autres éléments	-	-
- contribution sociale	(10)	(25)
Charge d'impôt réelle	291	877

5.6. RÉSULTAT

Le résultat 2019 est un bénéfice de 268 M€, en hausse de 79 M€ par rapport à 2018. La variation s'explique principalement par la hausse des revenus des titres de participation portée principalement par les dividendes versés par la filiale BPCE Vie (+70 M€).

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. GROUPE – CONSOLIDATION

Natixis Assurances est détenue à 100 % par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e. Ses comptes et ceux de ses filiales détenues majoritairement, par application de la méthode de l'intégration globale, sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et de BPCE, entité détentrice de la majorité du capital de Natixis, dont le siège est situé au 50, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e.

Les copies ou états financiers consolidés de Natixis Assurances peuvent être obtenus au 59, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13^e.

6.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Natixis Assurances bénéficie d'un engagement reçu de Natixis au titre d'une ligne de découvert autorisé à hauteur de 5 M€.

7. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en k€)	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	135 077	148 014	148 014	148 014	148 014
Nombre d'actions ordinaires existantes	17 703 431	19 398 906	19 398 906	19 398 906	19 398 906
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	301	313	251	4 135	4 724
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	118 038	127 376	157 133	189 635	269 331
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	291	877
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	117 883	127 165	156 869	189 051	268 116
Résultat distribué	116 781	126 093	154 221	189 139	268 287
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements ⁽¹⁾	6,67	6,57	8,10	9,76	13,84
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	6,66	6,56	8,09	9,75	13,82
Dividende attribué à chaque action	6,02	6,50	7,95	9,75	13,83
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	-	-

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des experts comptables) n° 27.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice / perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES - (détenues à plus de 50 %)				Brute	Nette					
BPCE Vie 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance mixte	1 255 076	161 773	100	1 272 088	1 272 088	573 254	-	10 354 270	147 507	170 452
BPCE Prévoyance 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	37 880	2 767	100	47 546	47 546	30 000	-	223 149	18 078	15 976
Natixis Life 51, avenue J.F. Kennedy L- 2951 LUXEMBOURG N° RC : B60 633 Société d'Assurance vie	90 000	9 461	100	91 141	91 141	40 000	-	958 600	6 775	7 700
BPCE Assurances 88, avenue de France 75013 PARIS N° SIREN : 501 633 275 Société d'assurance non vie	118 289	235 602	100	563 976	563 976	40 490	-	1 014 765	71 760	75 935
Ecureuil Vie Développement Héron Building 66, avenue du Maine 75014 PARIS N° SIREN : 503 055 618 Société par action simplifiée	37	213	51	91	91	-	-	-	19	-
PARTICIPATIONS - (détenues entre 10 et 50 %)				Brute	Nette					
BPCE IARD Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	50 000	62 512	50	14 847	15 750	-	-	462 543	16 936	3 553
Adir ⁽¹⁾ Aya Commercial Center Dora BEIRUT - LIBAN N° RC : 46 238 Société d'assurance mixte	16 584 USD ⁽²⁾	36 044 USD ⁽²⁾	34	5 474	5 474	-	-	32 623	13 621	2 188
B. Renseignements globaux										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participation non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Données issues des comptes statutaires provisoires de l'exercice 2019 - (2) Taux de conversion USD/EUR est à 1,1224 au 31/12/2019

4 RAPPORTS des commissaires aux comptes



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société Natixis Assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NATIXIS ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons identifié les points clés de l'audit suivant :

1. PLACEMENTS – VALORISATION ET NIVEAU DE PROVISIONNEMENT DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

Risque identifié

Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.2.5 « Placements financiers » de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations sont par ailleurs précisées dans la note 4.2.6 de la même annexe.

Afin d'honorer les engagements contractés à l'égard des assurés, votre société investit les primes perçues dans différents types de placements dont des actifs financiers non cotés.

L'analyse de la valorisation des actifs financiers non cotés repose sur un degré de subjectivité et de jugement important de la part de la direction, principalement pour :

- Les actifs immobiliers valorisés sur la base d'expertises immobilières
- Les fonds de private equity
- Les obligations non cotées
- Les actions non cotées
- Les produits structurés non cotés

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces actifs dont l'évaluation se base sur des méthodes actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

Approche d'audit

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclus, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique.

Les principales procédures d'audit mises en oeuvre sont :

- L'appréciation du bien-fondé des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements, et
- Le rapprochement par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- Des tests concernant :

les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et

certaines contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements

- Appréciation de l'incidence, sur notre approche d'audit, des contrôles clés réalisés au niveau de Ostrum AM (obtention d'un rapport ISAE 3402) notamment en ce qui concerne le contrôle autour de la fiabilité de la position de gestion et de la valorisation des actifs.

- Pour l'immobilier, les FCPR, FCT et prêts : comparaison de la

valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties ;

- Lorsque le titre est valorisé sur la base d'un modèle interne, analyse de la pertinence de la construction du modèle, des inputs, des hypothèses et des paramètres retenus.

2. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Risque identifié

Les passifs relatifs aux contrats correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait :

- De l'importance de ces provisions au passif du bilan de la compagnie. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 88 Md€, soit 81% du passif des comptes de Natixis Assurances.
- Par ailleurs certaines de ces provisions font appel à des hypothèses ou modèles de calcul particuliers qui font appel au jugement de la direction.

Provision Globale de Gestion, Provision pour risque de taux, Provision pour participation aux bénéfices :

La provision globale de gestion est destinée à couvrir les charges futures non couvertes par les chargements sur primes ou prélèvements sur produits financiers.

La provision pour risque de taux destinée à pallier les effets potentiels futurs des garanties de taux octroyées par le passé sur certains produits.

La provision pour participation aux bénéfices correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par votre société et fait l'objet d'un calcul réglementaire minimum.

L'évaluation de ces provisions réglementaires fait appel à des éléments de jugement que ce soit dans la détermination des hypothèses retenues ou dans le choix des méthodes de calcul.

Provision pour sinistres à payer nettes de recours :

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais nécessaires à la liquidation des sinistres, nette des recours à encaisser.

L'estimation de cette provision résulte de l'évaluation – par des calculs actuariels - de la charge ultime des sinistres survenus à la clôture de l'exercice comme détaillé dans note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions mathématiques de rentes :

Cette provision réglementaire est calculée en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances et rappelées dans la note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société. Cette provision représente les prestations futures à régler sur les rentes en cours au 31 décembre 2019.

Autres provisions techniques :

Les autres provisions réglementaires sont calculées en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances. L'exactitude de l'évaluation de ces provisions dépend de la fiabilité des processus de traitement et d'enregistrement des opérations d'assurance de la société.

Ces provisions réglementaires sont calculées en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances et rappelées dans la note 4.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société.

Approche d'audit

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire de notre cabinet pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit sur ces postes.

Les principales procédures d'audit mises en oeuvre sont :

Provision Globale de Gestion et Provision pour risque de taux :

- La prise de connaissance des conditions générales des produits et l'appréciation de l'adéquation des provisions calculées aux garanties sur un échantillon de produits.
- L'appréciation de la pertinence des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul de ces provisions
- L'appréciation de la cohérence de la provision pour risque de taux
- Le recalcul indépendant de la provision pour risque croissant
- Le recalcul indépendant de la provision pour participation aux bénéfices minimum
- La réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité

Provision pour sinistres à payer

- Analyse des notes méthodologiques de provisionnement
- Analyse de la sinistralité courante / antérieure
- Analyse des coefficients de passage et reconstitution à fin décembre 2019 sur les produits Auto, MRH et GAV
- Estimation indépendante des charges à l'ultime sur les principales branches du portefeuille
- Réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité

PM de rentes

- Appréciation de la cohérence et de la conformité de la méthode et des hypothèses de calcul sur le périmètre prévoyance professionnelle
- Réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité

Autres provisions techniques

- Tests sur les contrôles effectués par la direction et tests indépendants pour apprécier la fiabilité des informations enregistrées dans les bases de gestion et utilisées pour l'évaluation des provisions techniques
- Appréciation de la cohérence des provisions techniques
- Réalisation de tests de récurrence sur le calcul des provisions techniques d'épargne ou de capitalisation en euros

- Recalculs indépendants sur un échantillon de contrats d'épargne, de prévoyance et d'assurance emprunteur (garanties décès et garanties arrêt de travail)

- Recalcul indépendant de la provision pour garantie plancher

- Analyse des résultats techniques des différentes catégories ministérielles retenues pour le calcul de la provision pour risques en cours

- Appréciation de la cohérence et de la conformité de la méthode et des hypothèses de calcul de la provision pour risques en cours

- Appréciation de la cohérence de la méthode et des hypothèses de calcul de la provision pour frais de gestion des sinistres

- Réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité

Par ailleurs, nous avons testé les contrôles généraux informatiques (ITGC) relatifs aux différents outils de gestion dédiés ainsi que des contrôles et des « états clés » que nous avons jugés pertinents pour notre audit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par l'Assemblée Générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars est dans sa 40^e année de leur mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est dans sa 8^{ème} année de mission sans interruption, dont respectivement la 6^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

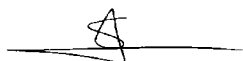
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Sébastien ARNAULT

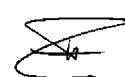
Emmanuel BENOIST




Mazars

Maxime SIMOEN

Guillaume WADOUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société Natixis Assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Natixis Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par l'Assemblée Générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars est dans sa 40^e année de leur mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est dans sa 8^e année de mission sans interruption, dont respectivement la 6^e année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables

français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

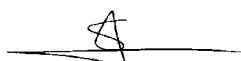
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Sébastien ARNAULT

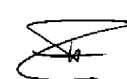
Emmanuel BENOIST




Mazars

Maxime SIMOEN

Guillaume WADOUX

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires
NATIXIS ASSURANCES
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Accord Cadre de Partenariat

Un Accord Cadre de Partenariat a été conclu entre le groupe BPCE et le groupe COVEA. Il précise les conditions de mise en run-off des différents lots de BPCE IARD, les conditions opérationnelles de fonctionnement de la compagnie BPCE IARD, les principes d'indemnisation en cas de résiliation BPCE IARD / resouscription BPCE Assurances.

Cet Accord Cadre de Partenariat a été autorisé le 19 avril 2019 par le Conseil d'administration.

Impact dans les comptes 2019 : Néant.

Pacte d'Actionnaires

Un Pacte d'Actionnaires entre Natixis Assurances et Covéa Participations a été conclu sur la détention de BPCE IARD. Il a pour objet de déterminer notamment les conditions d'exercice de la faculté donnée à Covéa de céder les parts de BPCEA IARD à Natixis Assurances et le maintien des principes de gouvernance actuels.

Ce pacte d'actionnaires a été autorisé le 19 avril par le Conseil d'administration.

Impact dans les comptes 2019 : Néant.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Protocole Cadre Général

Depuis 2013, le groupe BPCE et ses filiales oeuvrent à la constitution d'un pôle assurance au sein de Natixis ; ce projet a conduit le groupe à engager des négociations avec CNP Assurances pour que la production d'assurance vie du groupe soit internalisée chez Natixis Assurances.

Ces discussions ont conduit à la signature le 23 mars 2015 d'un protocole cadre général entre CNP Assurances, BPCE et Natixis - agissant en vertu des pouvoirs spécifiques qui lui ont été donnés par Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance - qui définit les principes fondamentaux du futur partenariat entre BPCE, Natixis et CNP. Cette convention a été autorisée et conclue par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Cette convention, a pris effet au 1^{er} Janvier 2016.

Impact dans les comptes 2019 : Néant

Pacte d'actionnaires Ecureuil Vie Développement et contrat de cession d'actions de la société Ecureuil Vie Développement

Dans le cadre du protocole cadre général conclu avec CNP Assurances, CNP Assurances, BPCE et Natixis ont prévu que Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire de la société EVD. En conséquence, les Parties sont convenues que :

- Natixis Assurances procéderait à l'acquisition avant le 31 Décembre 2015 de la participation de 49% détenue par BPCE au sein du capital d'EVD aux mêmes conditions de prix que celles stipulées dans le cadre de la cession, ce à quoi Natixis Assurances et BPCE s'engagent ; et

- CNP céderait avec effet au 1er Janvier 2016, 74 actions ordinaires d'EVD représentant 2 % du capital social et des droits de vote EVD («la Cession») de sorte qu'à l'issue de la cession, Natixis Assurances détienne le contrôle majoritaire d'EVD.

Au cours de l'exercice 2016, Natixis Assurances a acquis à CNP Assurances 74 actions pour 3,552€ portant la détention à 51 % du capital EVD.

A l'issue de ces opérations, le capital de la société est réparti de la manière suivante :

- Natixis Assurances détiendra 1 887 actions, représentant 51 % du capital et des droits de vote; et
- CNP Assurances détiendra 1 813 actions, représentant 49 % du capital et des droits de vote.

Impact dans les comptes 2019 : Néant

Convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement

Afin que les salariés de CNP Assurances actuellement détachés au sein d'Ecureuil Vie Développement puissent poursuivre leur activité au sein de cette dernière société, il a été décidé de renouveler à compter du 1ER Janvier 2016 la convention de mise à disposition entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement pour une durée initiale de sept ans, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

En conséquence, il a été convenu le 23 mars 2015 entre CNP Assurances, Ecureuil Vie Développement, Natixis Assurances et BPCE Vie une convention de mise à disposition qui obéit aux dispositions des articles L.8241-1 alinéa 2 et L.8241-2 du Code du travail réglementant le prêt de main d'oeuvre à but non lucratif. Il y est précisé que certains salariés de BPCE Vie pourraient également faire l'objet d'un détachement auprès d'Ecureuil Vie Développement, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition à conclure par BPCE Vie et EVD.

Impact dans les comptes 2019 : Néant

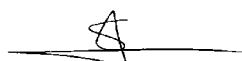
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers
Audit

Sébastien ARNAULT

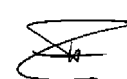
Emmanuel BENOIST




Mazars

Maxime SIMOEN

Guillaume WADOUX

5 ÉLÉMENTS juridiques



1. LISTE DES MANDATS

RIahi François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS	SA	Directeur général	
BPCE	SA	Membre du directoire	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS	SA	Président du conseil d'administration	
COFACE SA	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS	SA	Président du conseil d'administration	
P.J. SOLOMON GP COMPANY LLC	LP	Director	
PETER J. SOLOMON SECURITIES COMPANY LLC	LLC	Director	
SNC TEA et EMMA	SNC	Gérant	
DEBRAY Pierre			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS PFANDBRIEFBANK AG	Aktiengesellschaft	Membre du conseil de surveillance	
LEQUOY Jean-François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
BPCE ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SA	Président du conseil d'administration	
SURASSUR	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX	SA	Président du conseil d'administration	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS (depuis le 07/07/2019)	Association	Président et administrateur	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS (fin le 07/07/2019)	Association	Vice-président	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	SAS	Administrateur	
FEDERATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (depuis le 09/07/2019)	Syndicat Patronal	Vice-président	
FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATION - FSP	SICAV	Administrateur	BPCE VIE
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES
VINADIER Richard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	NATIXIS
SURASSUR (fin le 15/03/2019)	SA	Administrateur	BPCE
REACOMEX	SA	Administrateur	NATIXIS
BROUTÈLE Nathalie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
BPCE ASSURANCES	SA	Directeur général	
BPCE ASSURANCES PRODUCTIONS SERVICES - BPCE APS	SAS	Président du comité de surveillance	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administrateur	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	Association	Administrateur	
NATIXIS WEALTH MANAGEMENT	SA	Administrateur	
BPCE IARD	SA	Membre du directoire	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL (fin le 31/01/2019)	SAL	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES
INTER MUTUELLE ASSISTANCE-IMA	SA	Membre du conseil de surveillance	BPCE ASSURANCES

LE PAPE Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS LIFE	SA	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	SAS	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SA	Directeur général	
BPCE RELATION ASSURANCES	GIE	Administrateur unique-Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	SA	Administrateur	
NAMI INVESTMENT	OPCI	Auditeur libre	

2. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2020

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 268 115 812,74 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration,

décide d'affecter la somme distribuable constituée :

- du bénéfice de l'exercice.....268 115 812,74 €
- majoré du report à nouveau au 31.12.2019276 153,47 €

soit un total de 268 391 966,21 €

de la façon suivante :

- dividende de268 286 869,98 €
- réserve légale 0,00 €
- report à nouveau 105 096,23 €

soit un total réparti de 268 391 966,21 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende net est de 13,83 €(*) pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2016	2017	2018
Dividendes par action	6,50 € (*)	7,95 € (*)	9,75 € (*)
Montant global du dividende distribué	126 092 889 €	154 221 303 €	189 139 333 €

(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mars 2020 de M. Olivier Vigneron en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Pierre Debray, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposées, notamment au greffe du tribunal de commerce de Paris, pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au Registre du commerce et des sociétés.

